

Faculté de philosophie, arts et lettres

La sorcellerie dans l'Empire des Habsbourg du XVI^e au XVIII^e siècle

L'image de la sorcière et sa persécution au regard de l'historiographie européenne de 1960 à 2020

Auteur : Ana-Isabel MALRIN Y PREGO
Promoteur(s) : Xavier ROUSSEAUX
Année académique 2021-2022
Master en Histoire [60 crédits]

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2021-2022

SESSION : Juin 2022

NOM : Malrin Y Prego

PRÉNOM : Ana-Isabel

TITRE DU MÉMOIRE : La sorcellerie dans l'Empire des Habsbourg du XVI^e au XVIII^e siècle
L'image de la sorcière et sa persécution au regard de l'historiographie européenne de 1960 à 2020

PROMOTEUR : Xavier Rousseaux

Résumé du mémoire en 12 lignes :

Cette recherche sur la sorcellerie et sa persécution a pour finalité d'analyser l'historiographie de la sorcellerie dans l'Empire des Habsbourg entre les XVI^e et XVIII^e siècles. La réalisation de cette étude s'est fondée sur l'usage de sources historiographiques émanant d'historiens, d'anthropologues ou philosophes européens et publiées entre 1960 et 2020. Cette synthèse historiographique récente aborde les risques de la relecture et de la réappropriation de la figure de la sorcière dans la société contemporaine par des personnes non spécialistes du domaine et se divise en trois chapitres : le premier propose une perspective générale des avancées historiographiques du sujet d'étude tout en approchant les méthodes et pratiques employées par les spécialistes ; le deuxième, donne un aperçu global de la sorcellerie : sa genèse, ses pratiques et son profil ; et le troisième vise à analyser l'Inquisition dans l'Empire des Habsbourg entre le XVI^e et XVIII^e siècle, processus intrinsèquement lié à l'image de la sorcière.

Université catholique de Louvain

Faculté de Philosophie et Lettres

Département d'Histoire

**LA SORCELLERIE DANS L'EMPIRE DES HABSBOURG
DU XVI^E AU XVIII^E SIÈCLE**

**L'image de la sorcière et sa persécution au regard de l'historiographie
européenne de 1960 à 2020**

Travail de Fin d'Étude

Réalisé par :

Ana-Isabel MALRIN Y PREGO

Promoteur :

Xavier ROUSSEAUX

Année académique 2021-2022

Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce travail de
fin d'étude :

A commencer par mon promoteur Xavier Rousseaux pour son aide précieuse dans la
relecture et correction de mon travail ainsi que pour ses conseils judicieux.

J'exprime toute ma gratitude envers mes parents et ma grand-mère pour leur soutien tout au
long de cette année, en particulier envers ma mère pour la relecture de mes chapitres.

Je remercie également mes amies : Laurine pour son soutien en gérant mes inquiétudes,
Anaëlle pour ses connaissances sur le paganisme moderne, et bien d'autres.

Introduction

Aujourd'hui, la figure de la sorcière n'a jamais été plus présente dans l'espace public. De fait, la culture populaire est fascinée par cette image qu'elle va utiliser dans les arts : les nombreux livres, tableaux, films ou séries comme *Charmed* ou encore *Les Aventures de Sabrina*, sans être exhaustive, témoignent de cet attrait particulier et offrent une panoplie de portraits très différents d'une sorcière vue tantôt comme une vieille dame amicale, tantôt comme une adolescente maladroite ou alors une acolyte excentrique, une méchante dame, ou encore une femme fatale, pour ne citer que quelques exemples populaires.

La sorcière tend à se matérialiser. En effet, il n'est pas rare que de jeunes féministes disent avoir « pratiqué de la magie ». En 2018, Jack Parker, journaliste et auteure, publie une Newsletter nommée « *Witch, Please, la newsletter des sorcières modernes* » comptant plusieurs milliers d'abonnés ; Parker présente ainsi ses grimoires magiques et de nombreuses interviews avec d'autres femmes qui se sont revendiquées sorcières également¹. D'autres personnalités publiques se définissent comme sorcière en passant de la chanteuse américaine Lana del Rey à la youtubeuse belge Jill Vandermeulen. A côté de cette communauté, il existe tout un mouvement religieux prônant le paganisme comme celui de la Wicca aux Etats-Unis ou encore le courant de l'ésotérisme présent partout dans le monde, comme en témoigne les multiples boutiques d'ésotérisme comme « La Librairie du Bonheur » à Paris ou encore « The Atlantis Book » à Londres².

La sorcière fait également écho dans la société et devient l'icône des combats et le symbole de revendications sociales, politiques et féministes : d'abord dans les années 1970 puis plus récemment depuis les années 2010 à travers une manifestation de sorcières à New-York en 2017 dans le but de destituer le président américain Donald Trump³ ou par le biais d'une

¹ CHOLLET, M., « *Sorcières, la puissance invaincue des femmes* », Paris, 2018, p. 28.

² « *Guides des librairies et boutiques ésotériques à Paris* » dans *Sortir à Paris*, consulté le 17 mai 2022, [Guide des librairies et boutiques ésotériques de Paris - Sortiraparis.com](#); « *Londres occulte : 7 librairies et boutiques ésotériques* », dans *Le Blog La lune mauve*, 2018, consulté le 17 mai 2022, [Londres occulte : 7 librairies et boutiques ésotériques - La Lune Mauve](#).

³ « *Des sorts de sorcières contre Donald Trump* » dans *BFMTV*, consulté le 17 mai 2022, [Des sorts de sorcières contre Donald Trump \(bfmtv.com\)](#)

autre manifestation portée par le mouvement WITCH bloc à Paris en 2019 en tant que riposte à la marche anti-IVG qui s'insurgeait contre la clause de conscience spécifique pour les IVG⁴. Ce renouveau de la figure de la sorcière militante doit être associé à l'augmentation des féminicides, des violences sexuelles et patriarcales dénoncées par de nombreux mouvements comme le #Metoo et #NiUnaMenos, pour ne citer que les plus connus⁵.

Cependant, cette image positive de la sorcière véhiculée par les mouvements féministes, comme on le sait, n'a pas toujours été d'actualité. Aux Temps-Modernes, la sorcière est considérée comme un être démoniaque à cause du péché d'Eve. Il s'agit d'une femme, car, d'après Jean Bodin, théoricien du XVI^{ème}, elle n'aurait pas d'âme et serait plus sensible au démon. Par conséquent elle est donc destinée au mal puisque le Diable l'a choisie pour perpétrer des actes provoquant la maladie ou la mort, elle aurait également recours à des pratiques ignobles et décadentes dans le but de faire « triompher le mal »⁶. Cette mauvaise considération de la sorcière trouve un parallèle avec la chasse dont elle a été victime à partir du milieu du XVI^{ème} jusqu'au milieu du XVII^{ème} voire jusqu'au XVIII^{ème}. La chasse aux sorcières intrinsèquement liée à son image constitue la deuxième partie du sujet de notre étude. Aujourd'hui de nombreuses communautés sensibles à ces faits et, voyant, de la part des féministes, un parallèle entre la domination du patriarcat aux Temps-Modernes et la lutte pour l'égalité des sexes d'aujourd'hui vont, avec le soutien du milieu politique, lancer des pétitions pour réhabiliter les sorcières comme celle portée à la Tribune de Paris en 2019 lancée par 200 personnalités publiques dont la secrétaire d'Etat Marlène Schiappa, les comédiennes Charlotte Gainsbourg et Muriel Robin ou encore la célèbre Femen Inna Schevchenko. En février 2022, « En Espagne, le parlement régional catalan a officiellement réhabilité des centaines de femmes accusées d'être des sorcières et exécutées entre le 15e et le 18e siècle »⁷. En Ecosse, un projet pour réhabiliter la mémoire des sorcières est également en cours⁸.

⁴ CONDOMINES, J., « Paris : les sorcières du Witch Bloc organisent une riposte féministe contre la marche anti-IVG » dans *TF1info*, 2019, consulté le 17 mai 2022, [Paris : les sorcières du Witch Bloc organisent une riposte féministe contre la marche anti-IVG | TF1 INFO](#)

⁵ LACOMBE, D., « Contre les violences patriarcales : #MeToo et #NiUnaMenos, voix des Amériques » dans *Orda, l'Ordinaire des Amériques*, consulté le 17 mai 2022, <https://journals.openedition.org/orda/4921>

⁶ MUCHEMBLE, R. « Une minorité produite par la justice : les sorcières des temps modernes » dans AUDISIO, G., *Religion et exclusion : XIIe-XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, 2001, p. 173-181.

⁷ CRAWFORD, J. « La réhabilitation des « sorcières » du moyen âge : un symbole pour notre époque ? » dans *Justiceinfo.net*, consulté le 17 mai 2022, [La réhabilitation des "sorcières" du Moyen Âge : un symbole pour notre époque ? - JusticeInfo.net](#)

⁸ « Après avoir été pourchassées et tuées, les sorcières écossaises en voie de réhabilitation » dans *Geo*, consulté le 17 mai 2022, [Après avoir été pourchassées et tuées, les sorcières écossaises en voie de réhabilitation - Geo.fr](#)

Si le monde d'aujourd'hui tend vers la réhabilitation de la sorcière dans tous les sens du terme tant au niveau de la mémoire, du statut que de l'histoire, il faut tenir compte que la relecture et la réappropriation de sa figure dans cette société peuvent engendrer un certain nombre de dangers. En effet, il y a un risque d'instrumentaliser des travaux historiques et anthropologiques dans le but de défendre une cause. A côté de cette partialité, se pose la question de la compétence puisqu'il peut y avoir des problèmes d'anachronismes, de manipulations du matériau historique par des personnes qui ne sont pas scientifiques ou objectives en plus des problèmes de surinterprétations. Raison pour laquelle il me semble essentiel de revenir sur les travaux historiques et séparer les considérations objectives des fantasmes créés. Par ailleurs, un autre problème apparaît également, celui de la conception de l'histoire et son développement en rapport à une société qui évolue progressivement.

L'objectif de cette étude historique est de connaître les progrès du savoir scientifique relatifs aux sorcières, plus précisément, il s'agit d'apprivoiser les différentes constructions de l'image de la sorcière à travers le regard des historiens contemporains en offrant ainsi une vision générale de la sorcellerie en tant que phénomène développé entre les XVI^e et XVIII^e siècles et approcher le processus parallèle de la chasse aux sorcières dans l'Empire des Habsbourg.

Ce travail se base sur l'emploi de sources historiographiques, à savoir, des travaux d'historiens ou d'anthropologues spécialisés. L'historiographie se définit comme l'étude des œuvres d'historiens. Plus concrètement, il s'agit de l'analyse de leurs discours, de leurs pratiques et de leur méthode critique dans un contexte et une société donnée. Ce caractère historiographique exige également de prendre en considération les querelles académiques, les enjeux politiques, sociaux,⁹... Etant donné l'immensité de la littérature concernant la sorcellerie, un certain nombre de choix, justifiés dans ce travail, ont été pris afin de rendre l'analyse du phénomène plus pertinent comme la décision de prendre des auteurs qui ont publié un nombre de travaux conséquents dans le domaine du sujet, des spécialistes qui ont eu un grand retentissement dans l'historiographie ou alors les plus reconnus par leurs pairs. L'élaboration de ce travail a reposé sur des études réalisées tant par des auteurs européens qu'américains dans le but de mieux définir le phénomène de la sorcellerie. Ces ressources, trop nombreuses pour être citées dans cette présentation, seront détaillées dans le premier chapitre et présentent sous la catégorie « sources historiographiques » dans la bibliographie suivant la conclusion.

⁹ OFFENSTADT, N., *L'historiographie*, Paris, 2011, p. 3-8.

En outre, il importe de citer quelques difficultés rencontrées au cours de cette étude. A commencer par la multitude de points de vue offerts par les différents auteurs, où il a également fallu procéder à des choix. Le souci de la conceptualisation, développé dans les pages suivantes avec les auteurs Stuart CLARCK et María TAUSIET, demeure un sujet à la fois problématique et intéressant ; le fondement radical sera de tenter de différencier la sorcellerie et la superstition, deux concepts intimement liés mais différents entre-eux. En relation à la chasse aux sorcières dans l'Empire des Habsbourg, il faut tenir compte que cette étude s'arrête à certaines zones géographiques choisies pour offrir un aperçu global de la situation. Cependant, en raison du nombre de pages limité pour ce travail, il a été difficile de faire une étude générale et complète comme il est impossible de traiter toute l'aire géographique. Par ailleurs, pour le sud de l'Europe, traditionnellement il existe une tendance à se focaliser sur les tribunaux de l'Inquisition délaissant les persécutions perpétrées par les autres tribunaux ecclésiastiques ou civils. De nombreux historiens ne prennent pas en compte cette dimension limitant ainsi l'objet de l'étude aux seuls tribunaux de l'Inquisition, ce qui produit une carence dans l'approche du développement de la persécution des sorcières, raison pour laquelle j'invite les lecteurs à découvrir les très nombreux textes abordant cette thématique pour parfaire leurs connaissances sur le sujet.

Cette étude, qui a pour but d'analyser les diverses constructions de la sorcière et de sa persécution établies par les historiens contemporains, se divise en trois axes : le premier retrace l'historiographie de la sorcellerie européenne des années 1960, période à partir de laquelle le sujet suscite un intérêt de la part des historiens et donc un renouveau historiographique, et ce, jusqu'aux années 2020. Ce chapitre vise à situer les discours des spécialistes et définir les méthodes utilisées pour établir leur construction du savoir et surtout analyser leur conception de l'image de la sorcière et de sa chasse tout en observant, de manière chronologique, les avancées historiographiques obtenues pour chaque décennie. Le deuxième, toujours fondé sur les travaux historiques analysés dans la première partie, traite de la sorcellerie depuis une perspective générale insistant sur certaines pratiques attribuées aux sorcières intéressantes en offrant une vision globale qui transcende la spécificité. Le troisième axe est consacré au phénomène de la chasse aux sorcières entre le XVI et XVIII^{ème} siècles, élément essentiel pour conceptualiser la sorcellerie. L'aire géographique est l'Empire des Habsbourg, territoire très large qui couvre une grande partie de l'Europe et donc privilégié pour l'analyse de ce phénomène. De plus, il permet également d'avoir un aperçu sur la vision de la sorcière et de sa répression dans les colonies d'Amérique. Une série de conclusions viennent compléter

celles citées dans le travail et résume les principaux apports de celui-ci tout en proposant quelques ouvertures sur ce sujet. La bibliographie présente à la fin de ce travail contient l'ensemble des sources historiographiques utilisées pour la réalisation de cette étude ainsi que les nombreux ouvrages et articles qui furent très utiles pour comprendre tant les différents courants historiographiques cités que la complexité des méthodes ou théories développées par les historiens contemporains. Ce travail se clôture, in fine, par des annexes contenant des cartes de l'Empire des Habsbourg pour permettre aux lecteurs de mieux visualiser l'aire géographique étudiée.

Partie I : L'historiographie européenne de 1960 à 2020

Aperçu et état de la question

L'objectif de ce premier chapitre consiste à parcourir les études majeures réalisées sur la sorcellerie par les historiens et autres littéraires. L'analyse se focalise sur les questions de recherche de ces auteurs, le contexte de l'époque, les méthodes et sources employées, leur position au moment des écrits, leurs objectifs et, dans la mesure du possible, l'impact de ces œuvres sur les destinataires. Ce parcours chronologique s'étend des années 1960 jusqu'à la dernière décennie de ce siècle, soit 2020, dans le but d'avoir un aperçu sur les travaux historiographiques publiés tout récemment. Nonobstant, avant de se concentrer sur les œuvres, il est utile de mettre en avant certains éléments inhérents au travail d'historien, notamment la relativité et la subjectivité.

Dans tout travail, l'historien va s'intéresser à un phénomène pour ce qu'il a de spécifique, c'est-à-dire, un événement qui n'est ni singulier, ni universel¹⁰. Il va aussi adopter un point de vue diachronique pour mettre en évidence les différences entre la société étudiée et la nôtre¹¹. Néanmoins, l'histoire est le résultat d'une construction faite par des historiens ancrés dans une société donnée qui ont leurs valeurs et préjugés. En effet, les opinions sur la sorcellerie et la magie sont toujours liées au contexte et donc intrinsèquement liées au temps et à l'espace¹². La vérité absolue est en soi inaccessible puisque la connaissance totale d'un phénomène n'est pas possible étant donné que les historiens sont limités par les préjugés de leur époque. Par conséquent, l'objectivité absolue ne peut être atteinte non plus¹³.

D'ailleurs, il existe toujours une part de subjectivité inhérente à l'historien. Cette subjectivité peut être aggravée lorsque l'auteur n'est pas impartial et qu'il n'arrive pas à séparer les faits de son parti pris ou encore lorsqu'il émet des jugements d'ordre moraux¹⁴.

¹⁰ VEYNE, P., *Comment on écrit l'histoire : essai d'épistémologie*, Paris, 1996, p. 78, 94-99.

¹¹ RICOEUR, P., « *L'écriture de l'histoire et la représentation du passé* » dans *Annales Histoire, Sciences Sociales*, n° 4, 2000, p. 731-747 ; PROST, A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, 1996, p. 256.

¹² ANKARLOO, B., CLARCK, S., *Witchcraft and magic in Europe : The twentieth century*, t. VI, Philadelphia, 1999, p. XII.

¹³ RICOEUR, P., « *L'écriture de l'histoire...* », p. 731-747 ; FAHMY-EID, N., « *Histoire, objectivité et scientificité* » dans BEDARD, E., GOYETTE, J., *Parole d'historiens : Anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*, Montréal, 2006, p. 289-304.

¹⁴ MARROU, H.-I., *De la connaissance historique*, Paris, 1975, p. 217 ; STENGERS, J., « *Quelques réflexions sur le jugement moral en histoire* » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, n° 58, 1972, p. 189-205.

Néanmoins, on peut dire que les études postérieures sur un même sujet proposent un nouvel éclairage ainsi que de nouveaux modèles explicatifs qui permettent d'enrichir la pensée historique ¹⁵, d'où l'intérêt de suivre ce schéma rétrospectif allant des années 1960 à 2020. Par ailleurs, une étude comparée entre l'historiographie de la sorcellerie et les différents courants historiographiques généraux qui ont traversés l'Europe, va permettre de vérifier s'il existe d'éventuels liens entre ces deux objets.

Avant, d'entrer dans le vif du sujet, il convient de faire un état des principaux courants diffusés dans la première moitié du XX^{ème} siècle étant donné la grande influence qu'ils ont eu dans l'historiographie postérieure.

La première moitié du XX^{ème} siècle est marquée par la figure de Margaret MURRAY, anthropologue et égyptologue qui va avoir une influence considérable sur de nombreux auteurs postérieurs. Son œuvre majeure *Le Dieu des Sorcières* publié en 1931, souligne une fondation de base : la sorcellerie est en fait la manifestation de la continuité des croyances païennes existant depuis le Paléolithique. Ces croyances se seraient développées à travers l'ensemble de la géographie européenne jusqu'aux Temps-Modernes. D'après cette théorie, MURRAY propose l'existence d'un culte à un dieu à cornes hérité du paganisme et qui sera relié à la figure du diable par la démonologie. Selon cette conception, les sorciers vouent un culte à un dieu lié au temps préchrétien¹⁶. Si cette approche a aujourd'hui été dépassée, il faut admettre que cette auteure a généré des disciples comme des détracteurs. Parmi les disciples, Carlo GINZBURG ; entre les opposants, les anthropologues et historiens Marvin HARRIS ET Norman COHN¹⁷. Par ailleurs, MURRAY a également collaboré avec Gerald Garner, fondateur de la religion Wicca¹⁸ (religion païenne) aux Etats-Unis en 1960¹⁹.

¹⁵ FINLEY, M., *Mythe, mémoire, histoire : les usages du passé*, Paris, 1981, p. 145 ; VEYNE, P., *Comment on écrit l'histoire* ..., p. 287.

¹⁶ MURRAY, M., *Le Dieu des sorcières*, Paris, 1957, p. 10-13, 26.

¹⁷ LARUE, A. « Érudition et folklore : faut-il réhabiliter Margaret MURRAY ? » dans CANGEMI, V., ET AL.. *Le savant dans les Lettres*, Rennes, 2014, p. 207-222.

¹⁸Ce type de religion fut créé en Angleterre dans les années 1930 et importé aux Etats-Unis par le biais des livres de Gardner et de MURRAY. La Wicca se définit comme un culte de magie blanche utilisant des rites et pratiquant un style de vie déterminé soit de manière solitaire ou soit via l'intermédiaire des covens (clan de sorcières). Pour avoir davantage informations sur le mouvement de Wicca, voir l'article de CAMERON., S., « Wiccanomics ? » dans *Review of Social Economy*, n°1, 2005, p. 87-100.

¹⁹ ANKARLOO, B., CLARCK, S., *Witchcraft and magic*..., t.VI, p. 43, 60-61.

LES ANNÉES 1960 ET LE RENOUVEAU HISTORIOGRAPHIQUE

A partir des années 1960, on constate une éclosion de travaux bibliographiques. En effet, jusque-là « la sorcellerie [est un] objet bizarre, illégitime, dédaigné... »²⁰. Selon GINZBURG ce renouveau est dû à deux facteurs : le développement de l'interdisciplinarité ainsi que l'influence du féminisme, d'une part, et le contact avec l'anthropologie, d'autre part²¹.

L'apport du féminisme

La lecture de la féministe Margaret MURRAY a eu un grand impact dans les études sur la sorcellerie, apportant ainsi une influence féministe à l'histoire de la sorcière comme chez les auteures Marie DUPONT-BOUCHAT, Jeanne FAVRET-SAADA ou encore Silvia FEDERICI. Cette influence se perçoit également dans la société à travers les divers mouvements féministes et païens qui ont existé dans les années 1960 comme dans les Etats-Unis où le paganisme a eu un véritable écho. En effet, il s'avère que l'image de la sorcière est l'une des rares figures de femme indépendante dans la culture de l'Ouest américain. Ce modèle a pris une telle importance qu'il a été repris dans les mouvements féministes de la fin des années 1960 : à New-York, en 1968, apparaît le mouvement WITCH (*Women's International Conspiracy from Hell*) défendant la religion païenne en tant que culture véritable existant bien avant la chrétienté en Europe. Ce mouvement considère en que la chasse aux sorcières était un moyen pour les élites dirigeantes de supprimer cette culture populaire tout en faisant « une guerre contre les femmes »²².

Les prémices de l'anthropologie

Parmi les grands auteurs de cette décade il est important de citer Julio Caro BAROJA qui a publié de nombreux ouvrages comme *Las brujas y su mundo* en 1961, *Vidas mágicas e Inquisición* en 1967 ou encore *El señor inquisidor y otras vidas por oficio* de 1968. La première œuvre de BAROJA est une référence au niveau international, étant traduite en français en 1972, *Les sorcières et leur monde* doit être lu comme un « guide » des sources disponibles sur la sorcellerie en Europe, contenant diverses interprétations de tout ordre : ethnologiques, juridiques, théologiques ou encore médicales. L'auteur opte pour une vision multidisciplinaire qui combine à la fois l'anthropologie et le milieu culturel hispanique. En outre, il s'agit, selon

²⁰ HOUDARD, S., « La sorcellerie ou les vertus de la discorde en histoire. Réception et influence de Magistrats et sorciers en France au xvi^e siècle », dans *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 1997, consulté le 11 mai 2022, <https://doi.org/10.4000/ccrh.2565>

²¹ GRINZBURG, C., *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, 1989, p.12.

²² ANKARLOO, B., CLARCK, S., *Witchcraft and magic...*, t. VI, p. 60-63.

Jeanne FAVRET-SAADA, de la meilleure synthèse de la sorcellerie européenne jusque dans les années 1970²³. Dans cette œuvre, nous pouvons voir une influence évidente de MURRAY. Bien que BAROJA ne défend pas l'existence d'un culte unique comme le prônait l'anthropologue anglaise, il soutient l'hypothèse qu'il existait bien des croyances païennes qui ont été calquées sur la sorcellerie démoniaque par les élites. Il considère ainsi la sorcellerie comme un phénomène hétérogène dans lequel il est nécessaire de distinguer le réel de ce qui résulte de la construction démonologique²⁴.

LES ANNEES 1970 : ENTRE L'INQUISITION ET L'ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE

Concernant les années 1970, on peut mettre en avant certaines caractéristiques dans les travaux comme le nombre croissant d'études portées sur l'inquisition et donc la chasse aux sorcières ou encore la lecture anthropologique des événements déjà perçue dans les travaux de Caro BAROJA.

La sorcellerie et l'Inquisition

Le sujet de l'Inquisition a donné lieu à une vaste bibliographie, presque gargantuesque, à partir des années 1970, raison pour laquelle nous allons cibler certaines œuvres majeures qui ont eu un impact sur la vision de la sorcellerie à venir.

Parmi ces nombreux travaux utilisant comme sources les procès de l'Inquisition, on peut citer la première monographie espagnole²⁵ de l'auteur Ricardo GARCÍA CÁRCEL intitulée *Orígenes de la Inquisición Española. El Tribunal de Valencia 1478-1530* publié en 1976, qui veut privilégier une approche conceptuelle et quotidienne de la sorcellerie, de cette manière il opte pour l'histoire sociale²⁶. Bartolomé BENNASSAR avec *L'Inquisition espagnole XV-XIX siècles* de 1979 adoptant une perspective multidisciplinaire, ne traite pas spécifiquement des

²³ C. r. de FAVRET-SAADA J. « J. Caro Baroja, *Les Sorcières et leur monde* » dans *L'Homme*, 1974, n°2. p. 156-158.

²⁴ BAROJA, J. C., *Las brujas y su mundo*, Madrid, 1969, p. 10-11, 301-302.

²⁵ MONTER, W., « *The New Social History and the Spanish Inquisition* » dans *Journal of Social History*, 1984, n°4, p. 705-713.

²⁶ *Ibid.*

sorcières ou des autres minorités poursuivies puisqu'il s'intéresse à l'Inquisition en tant qu'institution et aux profils des inquisiteurs.

Il est également important de citer l'élaboration d'un ouvrage entre 1976 et 1978 par Gustav HENNIGSEN et Jaimes CONTRERAS intitulé *El banco de datos de la Inquisición* qui comprend des tableaux de l'ensemble de procès provenant de chaque tribunal, classés pour la période allant de 1500 à 1700. Si ces statistiques, fondées sur les archives des *Relaciones de causas*, demeurent incomplètes, elles livrent néanmoins des informations capitales sur les différentes phases de répression, les catégories de personnes accusées. Il s'agit donc d'une œuvre apportant une lecture ethnographique²⁷. De plus, ces tableaux seront repris par de nombreux historiens pour leurs travaux tels que BETHENCOURT et BENNASSAR.

L'auteur GARCIA CARCEL apporte une critique intéressante à l'égard de l'historiographie remettant en cause l'approche quantitative de ces études : en effet, les auteurs se focalisent sur un large corpus de procès utilisant une immense quantité de données sérielles qui rendent impossible une étude minutieuse du sujet. Il ajoute également qu'il faut abandonner les lectures régionalistes et adopter une vision plus globale ainsi qu'un travail centré sur tous les types de sources et non celles de nature inquisitoriale uniquement. Ce point de vue est également partagé par María TAUSIET²⁸.

Il est intéressant de noter que les historiens accordent une grande importance à la géographie et plus précisément à la géographie locale comme en témoignent les ouvrages de *Brujería vasca* de BAROJA en 1975, l'œuvre de l'ethnologue Jeanne FAVRET-SAADA *Les Mots, la Mort, les Sorts : la sorcellerie dans le bocage en 1977* ou encore celle de l'anthropologue Carmelo LISON TOLOSANA : *Brujería, estructura social y simbolismo en Galicia* en 1979. Ces derniers auteurs témoignent ainsi des liens entre l'histoire et l'anthropologie.

Muchembled et l'anthropologie historique

MUCHEMBLED est l'auteur de nombreux ouvrages en sorcellerie comme *La Sorcière au village (XVe-XVIIIe)* en 1979 ou encore *Le Roi et la Sorcière : l'Europe des bûchers XVe-XVIIIe siècle*, édité plus tardivement, en 1993, dans lesquels il propose d'analyser la différence de répression en fonction des régions. En effet, selon lui, la sorcellerie n'est pas un phénomène permanent mais se répandrait dans des zones géographiques privilégiées. Portant un intérêt pour

²⁷ MONTER, W., « *The New Social History ...* », p. 705-713 ; DEDIEU J.-P. ; « *Les causes de la foi de l'Inquisition de Tolède (1483-1820): Essai statistique* » dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 1978. p. 143-171.

²⁸ TAUSIET, M., *Ponzoña en los ojos: brujería y superstición en Aragón en el siglo XVI*, Madrid, 2004, p. 19-28.

l'histoire sociale, criminelle et anthropologique, il cherche à rétablir la sorcellerie dans la culture paysanne traditionnelle dont elle fait partie. D'après l'auteur, tout le village aurait eu recours à des pratiques magiques ou des fabrications de potions selon les besoins recherchés. La persécution des sorcières aurait donc été provoquée à partir du XVI^{ème} siècle à la suite de la création de la vision diabolique de la sorcière émanant des démonologues et juges ecclésiastiques qui voulaient détruire la culture populaire et inculquer les valeurs du christianisme. A cet égard, l'auteur parle de révolution culturelle lente mais violente²⁹. Pour la *Sorcière au village*, l'auteur travaille sur des sources répressives et indirectes qui sont, d'après lui, d'offices déformées. Sa méthode consiste à isoler les bribes de discours de sorciers trouvés dans les documents, puis les accumulent, les lient et les comparent entre eux pour tenter de recomposer le monde mental dont elles découlent³⁰.

L'intérêt pour l'anthropologie, la sociologie et la géographie peut se mettre en lien avec le courant historiographique de la Nouvelle Histoire en France. Ce courant apparu dans les années 1970, peut se définir « comme une histoire sérielle qui entreprend l'étude des mentalités [...] et qui conjugue de fait l'éclatement, le sériel, l'anthropologie, les mentalités »³¹.

LES ANNEES 1980 ET LA MICRO-HISTOIRE

La permanence de l'inquisition

Les publications de la décade 1980 sont toujours marquées par l'Inquisition. En témoigne Jaime CONTRERAS avec *El Santo Oficio de la Inquisición de Galicia (poder, sociedad y cultura)* en 1982, Solange ALBERRO avec sa thèse *Inquisición y sociedad en México, 1571-1700* publié en 1988 ou encore Jean-Pierre DEDIEU avec son oeuvre *L'administration de la Foi : L'Inquisition de Tolède (XVIe-XVIIIe siècle)* en 1989. L'apport de ce dernier auteur réside dans la nouvelle aire géographique traitée : en effet, tous les travaux cités précédemment se réfèrent à des tribunaux situés en périphérie contrairement à celui de Tolède situé au centre de l'Espagne³².

²⁹ MUCHEMBLED R., *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe-XVIIIe siècles)* », Paris, 1991, p.VI.

³⁰ IDEM, *La Sorcière au village*, Paris, 1979, p. 17.

³¹ CADIOU, F., et al. « V / Histoire contemporaine : le temps des crises » dans IDEM et al, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*, 2011, p. 81-98.

³² DEDIEU, J.-P., *L'administration de la Foi : L'Inquisition de Tolède (XVIe-XVIIIe siècle)*, Madrid, 1989, p. 12.

Carlo GINZBURG et l'approche par la micro-histoire

A la fin des années 1980, Carlo GINZBURG va durablement influencer l'historiographie avec ses deux œuvres : *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVIe-XVIIe siècles* en 1989 et *Le sabbat des sorcières*, publié la même année. Ces travaux rejettent les conceptions des auteurs des années 1970 et 1980, qui, selon GINZBURG, se centrent uniquement sur la persécution de la sorcière et l'utilisation des procès comme sources au lieu d'analyser le phénomène de la sorcellerie en tant que tel³³. Il reproche ainsi à l'anthropologue anglais MACFARLANE, qui a associé, dans le comté d'Essex, l'augmentation des dénonciations de sorcellerie à une transition de la société, passant d'une société solidaire à l'individualisme issu du capitalisme agraire³⁴, de s'être limité à étudier la chasse aux sorcières et leur sociologie sans pour autant revenir sur leurs croyances³⁵. Argument contredit par Jeanne FAVRET-SAADA³⁶. Pour sa part, l'historien américain KIECKHEFER, qui a affirmé une distinction entre la culture ecclésiastique et la culture populaire, n'aurait pas pris en compte, selon GINZBURG, les éléments apportés par le folklore. Enfin, l'historien italien estime que la vision de Norman COHN est unilatérale³⁷. En effet, COHN considère la sorcellerie comme une réponse face à la rigidité de l'Église. Il s'oppose de cette manière à la théorie de MURRAY, auteure qui a reçu une grande influence de GINZBURG³⁸.

A travers ses œuvres, GINZBURG émet ainsi la théorie que la sorcellerie est fondée sur la base de la culture populaire et conclut que l'historiographie des sorcières doit aborder la réalité représentée par le folklore³⁹.

Une autre particularité très importante apportée par GINZBURG est l'analyse de la sorcellerie par le biais de la micro-histoire, c'est-à-dire, se centrer sur un document unique ou, du moins, sur un corpus limité afin de faire une approche qualitative en se focalisant sur les points de vue, les pratiques et les expériences des acteurs et d'en reconstituer leurs motivations⁴⁰. Par exemple, dans *Le Sabbat des sorcières*, GINZBURG utilise des sources

³³ GINZBURG, C., *Les batailles nocturnes...*, p. 12.

³⁴ C. r., de BRUN-ROVET J., « A. D. J. Mac Farlane, *Witchcraft in Tudor and Stuart England* ; Paul Boyer, Stephen Nissenbaum, *Salem possessed, the social origins of witchcraft* » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1976. p. 544-546.

³⁵ GINZBURG, C., *Les batailles nocturnes...*, p. 12.

³⁶ C. r., de FAVRET-SAADA J. « A. Macfarlane, *Witchcraft in Tudor and Stuart England* » dans *L'Homme*, 1972, n°4. p. 124.

³⁷ GINZBURG, C., *Les batailles nocturnes...*, p. 13-17.

³⁸ QUAIFE, G. R., *Magia y maleficio. Las brujas y el fanatismo religioso*, Barcelona, p. 17.

³⁹ GINZBURG, C., *Les batailles nocturnes...*, p. 20-22.

⁴⁰ OFFENSTADT, N., *L'historiographie...*, p. 83-97 ; VALADE, B. « *De l'explication en sciences sociales : holisme et individualisme* » dans BERTHELOT, J.-M., *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, 2001, p. 357-405.

littéraires⁴¹ et archéologiques pour étayer ses propos⁴². La méthode de la micro-histoire va avoir une grande influence chez Emanuel LE ROY LADURIE dans *La Sorcière de jasmin* en 1980 ou encore sur Jeanne FAVRET-SAADA qui bascule de l'ethnographie à la micro-éthnographie dans *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le bocage* de 1981⁴³.

Cette approche qualitative des documents remet alors en cause la macro-histoire, jusqu'alors dominante dans les années 1950-1970. La macro-histoire privilégie une approche quantitative utilisant de nombreuses données en séries. Les historiens considéraient que la technique de la quantité et du nombre permettait d'affirmer les théories et d'en apporter les preuves⁴⁴.

LES ANNEES 1990 : DE LA SPECIFICITE A LA WORLD HISTORY TARDIVE

Au cours des années 1980, apparaît un nouveau courant historiographique nommé « l'histoire globale ou internationale ». Ce paradigme se fixe véritablement dans les années 1990 avec « l'histoire connectée » et a pour objectif de relier les différentes historiographies dans le but d'analyser un phénomène au niveau mondial et non national comme c'était le cas jusqu'ici⁴⁵. Dans le cas de la sorcellerie, les travaux restent marqués par l'eurocentrisme et n'englobent donc pas les autres continents comme on peut le voir avec *L'Inquisition à l'époque moderne : Espagne, Portugal, Italie (XVe-XIXe siècle)* par BETHENCOURT en 1995, *La sorcière et l'Occident : La destruction de la sorcellerie en Europe, des origines aux grands bûchers* de Guy BECHTEL de 1997 ou encore l'ouvrage collectif édité par Jonathan BARRY : *Witchcraft in Early Modern Europe Studies in Culture and Belief* en 1998. Le passage d'une échelle régionale ou nationale à une échelle européenne peut se mettre en lien avec la création et l'institutionnalisation de l'Union européenne au début des années 1990. Il y a donc un changement de paradigme puisque l'historiographie n'est plus nationaliste et ne correspond

⁴¹ Ces sources littéraires sont des moyens pour explorer les diverses interprétations du passé et fournir des preuves, selon l'auteur, tout en permettant la construction d'un nouveau point de vue de l'historien. Source : RIBARD, D., ET LYON-CAEN, J., *L'historien et la littérature*, 2010, p. 11-34.

⁴² GINZBURG, C., *Le Sabbat des sorcières*, Paris, 1989, p. 9.

⁴³ REMY, C., « Accepter de se perdre. Les leçons ethnographiques de Jeanne Favret-Saada », dans *SociologieS* 2014, [En ligne], consulté le 12 mai 2022, <https://doi.org/10.4000/sociologies.4776>

⁴⁴ OFFENSTADT, N., *L'historiographie...*, p. 24-33.

⁴⁵ *Ibid*, p. 83-97.

plus à un pays ou une région unique comme auparavant⁴⁶. Ce n'est qu'à partir de 2004 que Wolfgang BEHRINGER tente une histoire globale des sorcières avec son œuvre *Witches and Witch-Hunts. A Global History*, on peut donc parler à l'égard des tendances historiographiques en vigueur, d'histoire globale tardive.

LES ANNEES 2000 : UNE APPROCHE COLLECTIVE ET LE TOURNANT LINGUISTIQUE

Influencée par le paradigme de la mondialisation, l'historiographie de la sorcellerie va voir l'apparition d'ouvrages collectifs et d'encyclopédies telle que l'œuvre collective dirigée par MUCHEMBLED et apparue en 1994 : *Magie et Sorcellerie en Europe du Moyen Âge à nos jours*. Cet ouvrage a été élaboré par des spécialistes de la sorcellerie appartenant à un espace géographique précis comme ANKARLOO en Suède, BEHRINGER en Allemagne, BETHENCOURT au Portugal DUPONT-BOUCHAT en Belgique, James SHARPE en Grande-Bretagne ou encore KIECKHEFER aux Etats-Unis. Cet ouvrage constitue, selon les dires de MUCHEMBLED, le premier texte de synthèse du phénomène de la chasse aux sorcières dans une perspective comparative. L'auteur soutient l'hypothèse que la chasse aux sorcières marque une mutation de la culture occidentale entre le Moyen Âge et l'époque contemporaine passant d'une magie universellement acceptée à une magie fracturée et poursuivie par un système voulant imposer d'autres valeurs. De plus, la chasse aux sorcières ne doit pas être limitée à la sphère religieuse sinon qu'elle est liée aux évolutions globales comme aux progrès de la science et aux mutations politiques, notamment, l'affirmation de l'Etat moderne et centralisé⁴⁷.

Parmi les collections axées sur la sorcellerie, on retrouve également *Witchcraft and magic in Europe*, éditée, entre autres, par les auteurs Bengt ANKARLOO et Stuart CLARCK en six volumes allant de 1999 jusqu'en 2002. Cette collection retrace toute la chronologie de la sorcellerie européenne de la période biblique et des sociétés païennes jusqu'au XX^{ème} siècle. Un intérêt particulier a été porté dans ce travail au tome IV sous le titre des *Witch Trials* à savoir les chasses aux sorcières. Dans cet ouvrage, édité en 2002, les auteurs ont pour objectif de montrer le rôle de la sorcellerie dans différentes sociétés qui ne vont pas réprimer la

⁴⁶ CADIOU, F., et al, « XX / L'Europe », dans IDEM et al, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*, 2011, p. 346-364.

⁴⁷ MUCHEMBLED, R. *Magie et Sorcellerie en Europe du Moyen Age à nos jours*, Paris, 1994, p. 8-9.

sorcellerie avec la même gravité. L'autre but étant également d'analyser la construction maléfique de la sorcière créée par la démonologie, ainsi que faire une rétrospective de la magie de l'époque⁴⁸. D'autres encyclopédies apparues plus tardivement peuvent être citées comme *The Oxford handbook of witchcraft in early modern Europe and colonial America* édité par Brian LEVACK en 2013.

Un dernier point intéressant à mettre en exergue concernant l'étude du phénomène à l'échelle mondiale est l'apparition et la multiplication d'articles et d'ouvrages sur la sorcellerie en Afrique contemporaine comme *l'Essai d'analyse de la sorcellerie en Afrique noire* par EDZIMA, en 2005 ou encore *Roi sorcier, mère sorcière - Parenté, politique et sorcellerie en Afrique noire Structures et fêlures* d'Alfred ADLER en 2006.

L'histoire et le langage

L'auteur Stuart CLARCK amène une théorie digne d'intérêt et qui aura des répercussions dans l'historiographie du XXI^{ème} siècle. Proposée dès 1997 dans son œuvre *Thinking with demons. The idea of witchcraft in Early Modern Europe*, CLARCK défend le besoin d'étudier le langage dans le milieu de la sorcellerie, et plus particulièrement dans celui de la démonologie. Cette optique est influencée par le « linguistic turn » traduit par le « tournant linguistique ». Il s'agit d'un courant établi entre les années 1970 et 2000 qui se centre sur la narrativité du récit. Les tenants de ce mouvement considèrent que la vérité est fondée dans le langage, c'est-à-dire, en dehors du discours, or l'historien n'a accès qu'au discours donc, selon cette conception, les historiens n'ont pas accès à la réalité elle-même⁴⁹. Devant cette impasse, les historiens revendiquent une forme de subjectivité, ce qui va entre-autre créer une parenté entre l'histoire et la fiction⁵⁰. CLARCK émet la proposition que l'étude du langage permet de découvrir les significations d'un champ complexe en raison de l'inexistence d'une réalité objective selon le « linguistic turn ». De plus, cette approche va créer une séparation entre les considérations objectives et celles fantastiques qui ont marquées les études historiographiques sur la sorcellerie⁵¹.

⁴⁸ ANKARLOO B., ET CLARK S., *Witchcraft and magic in Europe : The Period of witch trials*, t. IV, Philadelphia, 2002, p. VI-VIII.

⁴⁹ OFFENSTADT, N., *L'historiographie...*, p. 49-60.

⁵⁰ MAZIERE, F., *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*, Paris, 2018, p. 107-125 ; CHAPOUTOT, J., *Les 100 mots de l'histoire*, Paris, 2021, p.123.

⁵¹ CLARK, S., *Thinking with demons. The idea of witchcraft in Early Modern Europe*, Oxford, 1997, p. 3-7.

DES ANNEES 2010 A 2020 : LE RETOUR DU FEMINISME ET LA NAISSANCE DE L'ENJEU ECOLOGIQUE

A côté de la parution de nouvelles encyclopédies et de monographies sur la chasse aux sorcières, survient le courant féministe et apparaît une nouvelle lecture de la sorcellerie, celle de l'écologie. Cependant, avant d'aborder ces sujets, il est intéressant de faire le point sur, ce que je nommerai, l'approche historique en vogue, celle de la littérature.

La littérature

En se focalisant sur la bibliographie des années 2010, j'ai découvert que les travaux d'histoire sur la sorcellerie et surtout sur l'Inquisition tendent à s'épuiser. En revanche, il y a un attrait particulier des lettrés pour la littérature en tant qu'objet d'étude. Pour citer un exemple, Jaimes CONTRERAS publie l'article *De hechiceras y brujas : Entre la literatura y la historia. Algunas consideraciones* dans un ouvrage collectif traitant de l'image de la femme dans l'Europe renaissante et le Nouveau Monde édité en 2020. La littérature constitue un grand substitut en cas de pertes ou manques d'archives et recèle de descriptions des réalités sociales⁵². Le biais de la littérature comme corpus de sources provoque un changement de paradigme là où l'essentiel des sources utilisées étaient des archives répressives (procès, traités de démonologie ou encore témoignages d'inquisiteurs). Par ailleurs, d'autres figures se sont emparées de l'histoire de la sorcellerie : écrivains et littéraires à l'instar de Nicole JACQUES-LEFEVRE qui a publié en 2020 les grands textes de référence de *l'Histoire de la sorcellerie démoniaque* ou encore la philosophe Colette ARNOULD qui dans son *Histoire de la sorcellerie* de 2017 s'intéresse aux causes de la chasse aux sorcières et donc à la transformation de la femme en une sorcière diabolique aux Temps-Modernes. Elle se centre ainsi sur les textes des démonologues et considère la sorcellerie comme un fait de société. De plus, la philosophe porte également un intérêt pour les hommes magiciens et les enfants qui furent également victimes de cette répression⁵³.

Le retour du féminisme

L'image de la sorcière est particulièrement présente dans la culture populaire et constitue le symbole des revendications féministes. A cet égard, on peut citer la philosophe et militante féministe Silvia FEDERICI qui publie d'abord en 2004 en anglais puis traduit en 2014,

⁵² RIBARD, D., ET LYON-CAEN, J., *L'historien et la littérature...*, p. 11-34.

⁵³ ARNOULD, C., *Histoire de la sorcellerie*, Paris, 2017, p. 17-21.

le célèbre ouvrage *Caliban et la sorcière : Femmes, corps et accumulation primitive*. Au-delà de la théorie de l'accumulation primitive⁵⁴, l'auteure s'intéresse à l'origine de la répression des femmes dans la transition du féodalisme au capitalisme et soutient l'idée que cette transition a été accompagnée « d'une nouvelle division sexuée du travail assujétissant le travail des femmes et leur fonction reproductive ..., la construction d'un nouvel ordre patriarcal, fondé sur l'exclusion des femmes du travail salarié et de leur soumission aux hommes..., la mécanisation du corps prolétaire et sa transformation, dans le cas des femmes, en une machine de production de nouveaux travailleurs »⁵⁵.

A côté de l'ouvrage de la philosophe FEDERICI, il existe de nombreux ouvrages comportant cette perspective féministe qui sont le fruit non pas d'historiens sinon d'écrivains voire de journalistes. Ce constat tend à montrer le champ multidisciplinaire qu'offre l'étude de la sorcellerie. Si les figures d'historiens et de journalistes sont diamétralement opposées par le caractère scientifique, rigoureux et critique que constitue la première figure⁵⁶, j'ai jugé pertinent de mentionner l'intérêt multidisciplinaire que suscite la sorcellerie, et ce même si les journalistes, comme on le sait, délaissent l'exactitude, la recherche et la réflexion, étant donné le besoin de leur profession de répondre à des contraintes de brièveté et de rapidité. Un exemple qui pourrait être cité qui n'est donc clairement pas un ouvrage historique sinon socio-politique et féministe⁵⁷, est *Sorcières, la puissance invaincue des femmes* » de Mona CHOLLET en 2018. L'objectif poursuivi dans l'œuvre est d'explorer la postérité de la chasse aux sorcières en Europe et aux Etats-Unis tout en présentant les contraintes dont les femmes sont victimes aujourd'hui. Sa théorie se fonde sur quatre axes : la volonté de réprimer les femmes célibataires, la criminalisation de la contraception et de l'avortement, la perception négative de la femme âgée et enfin l'asservissement des femmes qui étaient associées au sentimental, à l'hystérie et à l'irrationnel. Si sa méthode se base sur la lecture d'auteurs féministes et de réflexions personnelles⁵⁸, cette dernière littéraire et trop subjective se distingue bien des historiens

⁵⁴ Federici considère le travail domestique comme caractéristique inhérente du capitalisme ; les femmes étant des agents de production et de reproduction de la force de travail. Elle s'oppose ainsi à la théorie de Marx disant que le travail des femmes est précurseur et non fondateur du capitalisme. Pour approfondir le sujet, se référer à l'article KARAKASS, O., « *Une approche féministe de l'accumulation primitive. Notes sur Caliban et la sorcière de Silvia Federici* », dans *Cahiers du Groupe de Recherches Matérialistes [GRM]* n°9, 2016 [En ligne], consulté le 15 mai 2022, DOI : <https://doi.org/10.4000/grm.783>

⁵⁵ FEDERICI, S., *Caliban et la Sorcière*, Genève, 2020, p. 21.

⁵⁶ QUIVY V., « *Le journalisme : une histoire sans historien* » dans *Communication et langages*, n°102, 1994. p. 79-92.

⁵⁷ COUCHOT-SCHIEX, S., « *Mona Chollet : Sorcières. La puissance invaincue des femmes* » dans *Nouvelles Questions Féministes*, n° 1, 2020, p. 141-144.

⁵⁸ CHOLLET, M., *Sorcières, la puissance invaincue des femmes ...* », p. 34-41.

puisque'il n'existe pas de rigueur scientifique comme le démontrent le manque de bibliographie et des références numérotées ajouté au fait que les sources historiques dont l'auteure s'inspire sont rarement diversifiées, BECHTEL étant sa principale référence. Ce dernier élément montre combien il est important de fonder ses interprétations sur des travaux historiques qui se basent sur des méthodes critiques tout en répondant à des critères d'objectivité et de scientificité.

Les nouveaux enjeux écologiques

Si les études environnementales naissent dans les années 1970 aux Etats-Unis avec les « Environmental studies », il faudra attendre la fin des années 1990 pour voir la fixation de cette thématique en Europe. Ce courant a été propulsé par des chercheurs qui voulaient dénoncer les dommages causés par l'homme à la nature. Il a été développé sur trois axes : la géographie, essentielle pour reconstruire les paysages ; la prise de conscience individuelle, et la troisième, provenant du courant français des *Annales*, est l'influence de l'histoire totale qui insère toutes les dimensions d'une société. En ce qui concerne le domaine de la sorcellerie, on retrouve l'œuvre précédemment citée de BEHRINGER : *Witches and witch-hunts. A global history* qui défend l'idée que l'âge d'or des bûchers serait lié au refroidissement du climat soit au petit âge glaciaire survenu entre le XIV^e et XIX^{ème} siècle avec un point culminant au XVII^{ème} ⁵⁹. En effet, ce refroidissement général du climat aurait entraîné des conséquences néfastes sur les récoltes générant ainsi des famines et des chutes démographiques. Cet élément aurait favorisé la stigmatisation et la mise à mort des sorcières⁶⁰. Si la théorie de BEHRINGER a eu de grands retentissements dans l'historiographie, on retrouve peu d'ouvrages abordant la perspective écologique, néanmoins, nous pouvons citer l'article « *Des sorcières écologistes au XIXe siècle ? Figures imaginaires en lutte* » de Bertrand GUEST, publié en 2020. On retrouve également un nouveau genre : « l'écoféminisme », fondé dans les années 1980, qui associe les préoccupations écologiques au féminisme comme on peut le voir dans les revues *Terra Eco*, les *Cahiers du genre*, *Multitudes* ou encore la collection *Sorcières* qui y ont consacré quelques publications. Néanmoins, fort est de constater que ce mouvement reste essentiellement marginal sur le plan historiographique⁶¹.

⁵⁹ C. r. de MUCHEMBLED, R. « Wolfgang Behringer, *Witches and Witch-Hunts*. À *Global History Cambridge*, Polity Press, 2004, XXI-337 p. », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 3, 2012, p. 169-171.

⁶⁰ L'auteur aborde d'autres conséquences du refroidissement : l'augmentation des ressources combustibles et la déforestation pour les besoins de chauffage mais aussi la hausse épidémique par l'usage des vêtements qui portent les puces, vecteurs des pestes. Source : WALTER, F., « BEHRINGER, Wolfgang, *Kulturgeschichte des Klimas : von der Eiszeit bis zur globalen Erwärmung* » dans *Revue de l'Institut Français d'Histoire en Allemagne [IFHA]*, 2009, [en ligne], consulté le 20 Mai 2022, DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.1748>

⁶¹ BURGART GOUTAL, J., « *L'écoféminisme et la France : une inquiétante étrangeté ?* » dans *Le féminisme éclaté*, n°73, 2018, p. 67-79 ; LARRÈRE, C., « *L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe* »,

Partie II : La Sorcellerie – Histoire & pratiques aux Temps-Modernes

L'objectif poursuivi dans cette deuxième partie vise à présenter un aperçu général de la sorcellerie durant l'époque moderne à travers l'historiographie étudiée précédemment et mettre en avant les divers débats historiques autour de la conception et les pratiques des sorcières. L'examen de la sorcellerie embrasse deux optiques : la création de l'image maléfique à partir de la démonologie et le lien à la culture populaire. Ce chapitre commence par une section dédiée à la genèse et conception de la sorcière, suivi d'un aperçu des pratiques qui lui sont associées pour se clôturer sur le profil type de la sorcière.

LA SORCIÈRE : GENÈSE ET CONCEPTION

Pour comprendre le concept de sorcellerie il faut tout d'abord revenir à sa genèse à savoir la magie et à la définition même de l'objet. Définir la magie relève encore aujourd'hui un problème conceptuel pour les historiens en raison de sa signification diverse et variable selon les époques, les contextes et les cadres géographiques. De plus, d'après CLARCK, certains historiens refusent d'utiliser le concept de magie⁶².

Fondamentalement la magie est à la base de la sorcellerie⁶³. Il s'agit d'un système basé sur une conjonction de pensées, de paroles précises et de l'utilisation de rituels qui diffèrent en fonction des contextes⁶⁴. A propos de la parole, les historiens HASTRUP, CLARCK et TAMBIAH insistent sur l'importance des mots qu'ils considèrent comme le principal véhicule de l'influence magique⁶⁵. En effet, les mots ont un pouvoir mécanique dans la cause ou prévention

dans *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°22, 2012, [En ligne], consulté le 13 mai 2022, DOI : <https://doi.org/10.4000/traces.5454>

⁶² CLARCK, S., « *Withcraft and Magic in Early Modern culture, chapter I : Popular magic* », dans ANKARLOO, B., ET CLARCK, S., *Withcraft and Magic in Europe...*, t. IV, p. 105.

⁶³ BOUDET, J.-P. « *Chapitre VIII. La genèse médiévale de la chasse aux sorcières* », dans IDEM, *Entre science et nigromance : Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2006, p. 431-508.

⁶⁴ CLARCK, S., « *Withcraft and Magic ...* », p. 108-109 ; QUAIFE, G.R., *Magia y maleficio...*, p. 48-55 ; TAMBIAH, S J, *The magical power of words* dans IDEM, *Culture, thought and social action : an anthropological perspective*, Londres, p.17.

⁶⁵ HASTRUP K, « *Iceland : sorcerers and paganism* » dans ANKARLOO B., ET HENNINGSSEN G., *Early modern european witchcraft : centre et peripheries*, Oxford, 1990, p. 387.

d'un évènement⁶⁶. De nombreux historiens tels que CLARCK⁶⁷ ou encore BAROJA associent la magie à la sphère naturelle. Ce dernier auteur la lie également au milieu féminin, à la croyance d'altérer l'ordre naturel et à la transmission intergénérationnelle⁶⁸. QUAIFE, historien moderniste et spécialiste de la magie⁶⁹, considère que tous les éléments naturels, humains ou non, possèdent un pouvoir qui peut être contrôlé par une personne maîtrisant les arts occultes grâce à l'usage de symboles variés comme les paroles, objets et gestes⁷⁰. En outre, la magie n'est pas uniforme mais possède, au contraire, un caractère ambivalent puisqu'elle sert autant à produire le bien que le mal. Par conséquent, la sorcière peut autant guérir que détruire⁷¹. Cette conception a mené à la distinction de deux types de magie, l'une blanche et l'autre noire. La première est réprimée différemment en fonction de l'utilité qu'elle apporte à la communauté tandis que la deuxième a toujours fait l'objet d'une répression systématique d'après QUAIFE⁷². Cette distinction entre la magie blanche et noire a été ancrée dans les mentalités, non pas du Moyen Âge⁷³ mais des Temps-Modernes grâce à la littérature élitiste⁷⁴. A propos du rapport de la magie à d'autres sphères, CLARCK nous rappelle l'impossibilité de créer des catégories imperméables⁷⁵, théorie également partagée par Katherine PARKS, qui en étudiant les guérisseurs en Europe lors de la Renaissance, a décrit ainsi les liens entre la magie, la médecine et la religion et constate la difficulté de distinguer ces trois concepts⁷⁶. Si CLARCK n'est pas en accord avec la catégorisation stricte de la magie, force est de constater que la majorité des historiens, influencés par les débuts de l'école anthropologique continuent à faire la distinction entre la magie et la science ainsi qu'entre la magie et la religion. La magie étant considérée comme une fausse croyance pour la science et comme une superstition pour la religion⁷⁷. A propos de la superstition et de la sorcellerie, María TAUSIET et Aline GOOSENS insistent sur la

⁶⁶ CLARCK, S., « *Withcraft and Magic* ... », p.109 ; TAMBIAH, S J, *The magical power of words*..., p. 19.

⁶⁷ CLARCK a rédigé une section entière traitant de la magie naturelle dans le chapitre 3 « Intellectual magic ». Voir IDEM, « *Withcraft and Magic in Early Modern culture, chapter III : Intellectual magic* », dans *Ibid*, p. 147-167.

⁶⁸ BAROJA, J. C., *Las brujas y su mundo*, Madrid, 1969, p. 17-35.

⁶⁹ Geoffrey Robert QUAIFE est un historien australien spécialisé dans l'histoire de la paysannerie et de la sorcellerie au début des Temps-Modernes. Source : « *Geoffrey Robert Quaipe* », dans PRABOOK, consulté le 17 mars 2022, https://prabook.com/web/geoffrey_robert.quaife/641291.

⁷⁰ QUAIFE, G.R. *Magia y maleficio* ..., p.48-55.

⁷¹ BOUDET, J.-P. « *Chapitre VIII. La genèse médiévale* ... », p. 431-508.

⁷² QUAIFE, G.R. *Magia y maleficio*..., p. 55-58.

⁷³ De nombreux travaux ont établis cette distinction au Moyen Âge, cependant ceux-ci se sont révélés être anachroniques. Source : FLINT, V. I. J., *The Rise of Magic in Early Medieval Europe*, Princeton, 1991, p. 46 ; BOUDET, J.-P. « *Chapitre VIII. La genèse médiévale*... », p. 431-508.

⁷⁴ *Ibid*, p. 431-508 ; MUCHEMBLED, R., *La Sorcière au village*..., p. 32.

⁷⁵ CLARCK, S., « *Withcraft and Magic* ... », p. 105-107.

⁷⁶ PARK, K., « *Medecine and magic : the healing arts* » dans BROWN, J., C., ET DAVIS, R., C. *Gender, and Society in Renaissance Italy*, Londres, 1998, p. 132.

⁷⁷ CLARCK, S., « *Withcraft and Magic* ... », p. 105-107.

nécessité de distinguer ces deux éléments. En effet, la sorcellerie présente des caractéristiques propres comme le pacte avec le diable ou encore le *maleficium*, défini par les clercs comme l'ensemble des malheurs provoqués par la sorcière : maladies, mort, peur de Satan... Alors que la superstition constitue un ensemble de pratiques efficaces qui ne sont pas forcément anti-chrétiennes⁷⁸. C'est précisément cet aspect maléfique de la sorcellerie qui va l'assimiler à l'hérésie. Néanmoins, MUCHEMBLED, GINZBURG, MANDROU, MONTER ET TREVOR-ROPER relie la sorcellerie à la superstition comme un phénomène de déviance par rapport aux mœurs de l'époque. S'il s'avère nécessaire de distinguer la sorcellerie de la superstition pour TAUSIET, elle reconnaît cependant la difficulté d'établir une frontière stricte tant les deux notions se révèlent être des concepts ambigus et confus⁷⁹.

La sorcellerie ne peut donc faire l'objet d'une définition générale qui soit universellement acceptée par le monde scientifique, et ce, comme illustré pour la magie, en raison de sa complexité et de sa signification diverse. Le spécialiste de la sorcellerie des Temps Modernes Robert MUCHEMBLED établit deux définitions de la sorcellerie : la première basée sur les croyances et mythes populaires et la deuxième fondée sur la construction faite par la démonologie savante⁸⁰.

Les croyances populaires

Dans la conception populaire la sorcière est une personne pouvant apporter la prospérité et la guérison tout autant que provoquer la pauvreté, les dommages matériels, la maladie ou encore la mort. Comme pour la magie, la sorcière a un caractère ambivalent pouvant autant répandre le bien que le mal. De plus, elle possède une panoplie de pouvoirs magiques comme la divination par exemple, ce qui rend son image encore plus complexe d'après MUCHEMBLED. Il faut également distinguer une autre figure existante : celle du magicien lettré. À la différence de ce dernier, les sorciers et sorcières proviennent d'un milieu rural et populaire. Généralement illettrés, ils ont été initiés à la sorcellerie grâce au savoir oral transmis par leur famille biologique ou spirituelle. Malgré ces différences entre les deux sphères, on constate une certaine homogénéité dans l'usage de pratiques communes voire l'utilisation des techniques du domaine adverse. Les pratiques magiques sont ancrées dans les mythes et croyances populaires. Les

⁷⁸ GENEST, C., « *Le démon dans les paysages théologiques des chasseurs de sorcières : étude d'après le Marteau des sorcières* », dans *Concilium*, t. 103, 1975, p. 55-70.

⁷⁹ GOOSENS, A. « *Législation contre l'hérésie et répression de la sorcellerie : Le cas des Pays-Bas méridionaux au tournant des XVI^e et XVII^e siècles* » dans *Revue du Nord*, n°395, 2012, p. 347-360 ; TAUSIET, M., *Ponzoña en los ojos ...*, p. 30-31.

⁸⁰ MUCHEMBLED, R. « *Une minorité produite par la justice : les sorcières des temps modernes* » dans AUDISIO, G., *Religion et exclusion : XIII^e-XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, 2001, p. 173-181.

sorciers comme les sorcières sont donc bien insérés dans la communauté et ont un aspect utilitaire pour celle-ci, leur insertion dans la société doit donc être perçue comme normale et quotidienne avant le XV^{ème}, période de changement où les pratiques de magie populaire vont être assimilées à la sorcellerie par la démonologie savante, phénomène initié par les clercs⁸¹.

Ces croyances populaires sur la sorcière sont encore aujourd'hui soutenues par certains historiens apportant de la crédibilité au phénomène de la sorcellerie. En effet, en 1862 *La Sorcière* de Jules MICHELET livre la vision d'une femme dominée par son époque qui se rebelle en adhérant à Satan et en pratiquant le Sabbat⁸², cérémonie nocturne dont nous parlerons plus largement dans les pratiques démonologiques. Margaret MURRAY, égyptologue et Carlo GINZBURG soutiennent également la théorie de la pratique du Sabbat par les sorcières⁸³.

La démonologie et la construction de la sorcière maléfique

L'image médiévale de la sorcière se modifie à travers la création d'une littérature élitiste et cléricale qui a construit le modèle de la sorcière maléfique. Le cadre conceptuel hérité des démonologues comme l'évocation de l'initiation diabolique, du Sabbat et des maléfices commis par les sorciers sert encore de cadre de référence à certains historiens, raison pour laquelle il est indispensable de faire un point sur les différents traités de démonologie. L'écriture autour de la croyance de l'existence d'une secte de sorcières naît au Moyen Âge et se concentre plus particulièrement entre 1428 et 1442. Si plusieurs hypothèses avançant que l'issue de ces textes de milieux différents annonce l'entrée de l'instrument de répression⁸⁴, il faut toutefois attendre la fin du XV^{ème} siècle avec la bulle apostolique *Summis desiderantes affectibus* pour que L'Église catholique déclare la sorcellerie comme un crime⁸⁵. Le développement de la démonologie prend naissance avec le *Malleus maleficarum* ou *Marteau des sorcières*, premier manuel de démonologie rédigé par les Dominicains alsacien et suisse Henri Institoris et Jacques Sprenger en 1486⁸⁶. Cet ouvrage a été réédité à de nombreuses reprises avec un tirage total estimé à trente mille exemplaires⁸⁷. L'interprétation de l'ouvrage par Thomas d'Aquin mène à

⁸¹ MUCHEMBLED, R. « Une minorité produite par la justice ... », p. 173-181 ; BOUDET, J.-P. « Chapitre VIII. La genèse médiévale... », p. 431-508.

⁸² BESANÇON, A., « Le premier livre de *La Sorcière* », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Paris, n° 1, 1971, p. 186-204.

⁸³ MURRAY, M., *Le Dieu des sorcières*, Paris, 1957, p. 13.

⁸⁴ PARAVICINI B. A. « Aux sources de la chasse aux sorciers et aux sorcières » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, n°7-12, 2002, p. 309-318.

⁸⁵ MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière : l'Europe des bûchers XV^e- XVIII^e siècle*, Paris, 1993, p. 16.

⁸⁶ DEDIEU, J.-P., C. r. de « Henri Institoris et Jacques Sprenger, *Le marteau des sorcières (Malleus Maleficarum)* » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 6, 1991, p. 1294-1295.

⁸⁷ MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière ...*, p. 17.

l'établissement d'un savoir théologique utilisé tant par les élites laïques que les juges ecclésiastiques exhortés à punir les sorcières. C'est dans ce cadre que le *Marteau des Sorcières* est considéré comme le promoteur de la chasse aux sorcières⁸⁸. La littérature démonologique se poursuit et atteint son apogée à la fin du XVI^{ème} siècle avec les ouvrages des théologiens français Lambert Daneau en 1574, Jean Bodin en 1580, Pierre Crespet, prieur à Paris, en 1590 ou encore les juges et jésuites alsacien Nicolas Rémy en 1595 et l'anversoïse Martin del Rio en 1612 ou Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux. A l'égard des origines géographiques de ces auteurs, il est intéressant de constater que la France a fourni de nombreux démonologues. Pour ce qui concerne la vision démonologique, celle-ci faiblit au cours de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle. Au XVIII^{ème} siècle l'image de la sorcière se diffuse non plus à travers des manuels d'inquisition sinon à travers la littérature et l'iconographie, dans lesquelles la sorcière a une image plus favorable⁸⁹.

A côté de ces deux définitions, MUCHEMBLED en rajoute une troisième, celle des sceptiques, suivie de manière marginale par certains inquisiteurs, n'apportant aucun crédit aux maléfices et aux actions de la sorcière et l'élevant ainsi au rang de mythe⁹⁰.

LES PRATIQUES DÉMONOLOGIQUES

La démonologie savante a été capitale dans la construction de l'image de la sorcière maléfique qui lui a attribué certaines pratiques comme le pacte diabolique, le Sabbat et le maléfice.

Le pacte diabolique

En théorie, l'origine du pacte avec le diable n'émane pas de l'Ancien Testament. Effectivement, le texte sacré ne fait référence qu'au Seigneur et ne mentionne pas Satan. En revanche, la magie est considérée comme une injure à Dieu puisque lui seul a le droit de l'utiliser ; user de la magie reviendrait donc à rabaisser Dieu au niveau de l'homme. Le pacte diabolique est une théorie créée, une nouvelle fois, par les élites ecclésiastiques à partir du XIV^{ème} siècle lançant entre autres la grande chasse aux sorcières au XVI et XVII^{ème} siècles. Concrètement, le pacte qui se conclut entre un sorcier et le diable désigne la faculté à produire

⁸⁸ ROB-SANTER, C., « Le *Malleus Maleficarum* à la lumière de l'historiographie : un Kulturkampf ? », dans *Médiévales*, n°44, 2003, p.155-172.

⁸⁹ MUCHEMBLED, R. « Une minorité produite par la justice ... », p. 173-181.

⁹⁰ *Ibid.*

des effets merveilleux de manière constante grâce à l'intervention du diable et d'autres signes. Rapidement, après la diffusion des récits démonologiques dès le XV^{ème}, les élites ont associé le pacte diabolique au Sabbat⁹¹, cérémonie nocturne qui constitue l'acte le plus important de la vie d'une sorcière⁹². Les sorcières accusées d'avoir contracté un pacte avec le diable étaient condamnées sur le fait d'un événement surnaturel ou en dehors des connaissances humaines de l'époque. Ainsi, dès qu'un événement était demeuré incompris par le manque de savoir scientifique ou par son caractère exceptionnel ou en vertu des forces naturelles, les clercs et le peuple accusaient la sorcière en présupposant la réalisation d'un pacte diabolique. En outre, ce pacte correspond, d'après les démonologues, à un schéma initiatique : descendante de sorciers, la femme concluant le pacte est alors qualifiée de « sorcière démoniaque jurée » et est conditionnée voire condamnée à faire le mal⁹³.

Le Sabbat : mythe ou réalité ?

La cérémonie du Sabbat est un axe fondamental pour comprendre la conception démonologique de la sorcière. En effet, l'imaginaire du Sabbat des sorcières apparaît dès les années 1430 et 1440⁹⁴ mais sera pleinement consolidé dans l'œuvre de Deneau en 1574⁹⁵. Si la célébration du Sabbat a suscité de nombreux débats parmi les historiens - certains le considérant comme un mythe et d'autres comme une réalité - il est utile de définir l'objet même du Sabbat. Nous allons donc développer la conception du Sabbat selon deux perspectives hétérogènes : le Sabbat élaboré par les inquisiteurs et les juges laïcs et le Sabbat en tant que manifestation de la culture populaire.

La littérature sur le Sabbat apparaît dans les années 1430 grâce à la rédaction de cinq textes issus d'ecclésiastiques comme le chroniqueur Hans Fründ, le dominicain Jean Nider, le juge laïque Dauphiné Claude Tholosan ou encore le prévôt Martin Le Franc. Il n'est pas question d'analyser ces textes puisque l'objet de cette présente étude se centre sur la période moderne. Parmi les multiples mentions du Sabbat dans la littérature de la démonologie savante, on retrouve plusieurs traits communs. Fondamentalement, le Sabbat est défini comme une secte

⁹¹ KLOPPENBURG, F. « *La théorie du pacte avec le diable dans la magie évocatoire* » dans INTROVIGNE, M. ET MARTIN, J.-B., *Le Défi magique : Satanisme, sorcellerie*, t.2, Lyon, 1994, p. 241-251.

⁹² JACQUES-LEFEVRE, N., « *Figures de sorcières : mythe et individualités* », PLANTE, C. *Sorcières et Sorcelleries*, Lyon, 2002, p. 65-80.

⁹³ *Ibid* ; FRUHOFF, W., « *Sorcellerie et possession : du Moyen Age aux Lumières* » dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, n° 3, Louvain, 2000, p.112-143.

⁹⁴ ANHEIM E., BOUDET J.-P., MERCIER F., OSTORERO M., « *Aux sources du Sabbat. Lectures croisées de L'Imaginaire du Sabbat. Édition critique des textes les plus anciens (1430 ca. -1440 ca.)* » dans *Médiévales*, n°42, 2002, p. 153-175.

⁹⁵ BAROJA, J. C., *Las brujas y su mundo ...*, p. 147.

composée tant de sorcières que de sorciers se réunissant dans des lieux reculés, en volant dans les airs pour jurer fidélité au diable ou aux démons par un pacte. Les démonologues attribuent plusieurs pratiques aux cérémonies nocturnes comme celle de voler dans les airs, les accouplements monstrueux avec des animaux, les orgies et les scènes d'anthropophagie rituelle⁹⁶. A cet égard, GINZBURG cite l'exemple de la région de Lausanne décrite par l'inquisiteur Evian et le juge Peter von Greyerz commentant que les sorcières et sorciers avaient tués leurs propres enfants et d'autres non-baptisés avant de les enterrer et de les cuire jusqu'à ce que la chair se détache des os en prenant soin de garder les parties les plus solides pour les pratiques magiques et la réalisation de métamorphoses. En plus de ces pratiques monstrueuses, les disciples de cette secte devaient jurer de renoncer à la foi chrétienne, profaner la croix et renier l'hostie chrétienne⁹⁷. La vision du Sabbat par les démonologues répond dans les faits à des objectifs bien précis et indépendants comme les polémiques antihérétiques, la peur du complot reflétant ainsi les amalgames contre ceux qui ne respectent pas l'autorité publique, la misogynie, les discours sur la magie savante, les superstitions par rapport aux maléfices et aux métamorphoses ou encore l'antijudaïsme présent dans certains textes qui emploient le terme « synagogue » plutôt que Sabbat et qui assimilent le peuple juif à la secte des sorciers⁹⁸. Les Juifs ont tous comme les sorciers été considérés comme hérétiques et ont fait l'objet d'une violente répression de la part de l'Inquisition durant les Temps-Modernes⁹⁹. Le Sabbat est donc un concept qui a fait condamner des milliers de sorcières, cependant, il semble qu'il n'y ait pas eu d'écho dans le Saint-Empire à l'exception du Docteur Flade qui le mentionne sous la torture¹⁰⁰.

A côté de cette construction de la secte de sorcière et du phénomène du Sabbat, il existe une autre conception du Sabbat résultat d'une cérémonie ancrée dans le folklore populaire. Pour illustrer ce propos il convient de se référer à l'anthropologue britannique Margaret MURRAY et à l'historien italien Carlo GINZBURG qui considèrent, par ailleurs, la cérémonie du Sabbat comme un culte réel¹⁰¹.

Si aujourd'hui la majorité des historiens refusent les théories de Margaret MURRAY, il faut noter que sa conception du Sabbat a directement influencé celle de certains historiens

⁹⁶ OSTORERO, M. ET AL, *L'imaginaire du Sabbat*, Lausanne, 1999, p. 8 et 9.

⁹⁷ GINZBURG, C., *Le Sabbat des sorcières...*, p.79.

⁹⁸ OSTORERO, M. ET AL, *L'imaginaire du Sabbat...*, p. 83, 306-307, 322-324, 522-523.

⁹⁹ BAROJA, J. C., *Las brujas y su mundo...*, p. 120.

¹⁰⁰ *Ibid*, p. 22-25.

¹⁰¹ COHN N., *Europe's Inner Demons. The Demonization of Christians in Medieval Christendom*, Chicago, 2001 p. 106-107.

comme GINZBURG. Selon MURRAY, la sorcellerie tirerait son origine d'un ancien culte païen voué à la déesse Diane. Ce culte préchrétien aurait déjà existé dans les campagnes et comprendrait des rites de fertilité ou encore des processions de jeunes filles païennes¹⁰². L'anthropologue fait remonter ce culte à la période néolithique et le définit comme une forme de société secrète supposant des sacrifices humains et l'adoration d'un Dieu mâle, théorie réfutée par la communauté scientifique¹⁰³. Les études réalisées sur le folklore et la culture populaire sont, d'après MUCHEMBLED, généralement discréditées par les historiens, et ce, en particulier par les spécialistes américains et anglo-saxons ; ce qui laisserait paraître « une allergie complète à ce type d'histoire »¹⁰⁴.

GINZBURG, à l'instar de MURRAY, a repris et approfondi la théorie du culte voué à la déesse Diane en se basant sur le culte des *benandanti* originaire du Frioul. Les *benandanti* sont des hommes qui pratiquent des voyages extatiques pour aller combattre des sorciers grâce à leurs pouvoirs surnaturels¹⁰⁵. Dans son ouvrage, l'auteur fait un parallèle avec les voyages extatiques des sorcières allant à la poursuite d'une divinité généralement nommée Diane. Ces cultes associant des rites de fécondité aux cultes de morts proviendraient d'un ensemble mythologique issus du chamanisme sibérien. Par après, les *benandanti* ont été associés aux sorcières par l'Inquisition et ont fait l'objet d'une répression. L'objectif étant d'après l'auteur d'éradiquer les croyances païennes et les anciens rites de fécondités¹⁰⁶.

D'après GINZBURG, les origines géographiques multiples de la littérature démonologique et les concordances chronologiques ne proviennent donc pas d'une simple coïncidence historique mais reflète bien l'existence d'un culte antérieur. Selon l'auteur, en effet, le vol vers les assemblées nocturnes et les métamorphoses animalesques, ajoutés par après par les intellectuels dans la construction du Sabbat maléfique sont des éléments d'origines diverses témoignant de la persistance dans l'Europe médiévale de croyances et cultes chamaniques provenant des peuples des steppes, des chasseurs sibériens ou encore des nomades de l'Asie septentrionale¹⁰⁷.

¹⁰² MURRAY, M., *Le Dieu des sorcières* ..., p. 238 ; GINZBURG C, et BONAN E., « *Présomptions sur le Sabbat* » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1984. p. 341-354.

¹⁰³ LARUE, A. « *Érudition et folklore : faut-il réhabiliter Margaret MURRAY ?* » dans CANGEMI, V., ET AL., *Le savant dans les Lettres*, Rennes, 2014, p. 207-222.

¹⁰⁴ MUCHEMBLED, R., *Culture populaire et culture des élites* ..., p. VIII.

¹⁰⁵ C. r., de MUCHEMBLED R. « C. GINZBURG. *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVIe-XVIIe siècles* » dans *Revue de l'histoire des religions*, n°1, 1981. p. 69-72.

¹⁰⁶ GINZBURG, C., *Le Sabbat des sorcières*..., p. 97-101, 149-153, 269-280.

¹⁰⁷ *Ibid*, p. 93, 270.

Le maléfice

Le sortilège ou maléfice est une pratique magique visant à nuire à une personne soit en l'attaquant directement ou par le biais de ses biens, ses récoltes ou encore son bétail. Selon les démonologues, le « maleficium » est un crime de sorcellerie relié à la célébration du Sabbat. Johannes Nider, l'a féminisé dans son célèbre ouvrage *Formicarius*. Ce crime a depuis été davantage attribué aux femmes qu'aux hommes puisqu'elles représentent 6 voire 7 des coupables sur 10. Pour Jean Bodin, le « maleficium » est un crime contre la monarchie de droit divin, raison pour laquelle il va être qualifié de délit de lèse-majesté par la suite¹⁰⁹. D'après, Jean Wier, qui reste sceptique au sujet de la sorcellerie, il lie le « maleficium » à un acte imaginaire, s'opposant de cette manière à ces deux prédécesseurs cités. En effet, selon lui, l'idée que le maléfice soit contraire aux lois naturelles et physiques est impossible¹⁰⁹.

Les manifestations magiques qualifiées par la suite de maléfices par les élites ecclésiastiques peuvent prendre des formes diverses : on retrouve, d'après BECHTEL, d'une part le principe d'imitation et d'autre part le principe de contact. Le principe d'imitation vise l'utilisation de l'homéopathie et la recherche du semblable pour effectuer le maléfice, ainsi pour provoquer une douleur au foie par exemple, il faut fabriquer une poupée ressemblant à la victime et la piquer à l'endroit souhaité ou alors prendre l'organe visé d'un animal. Le principe du contact appelle une interaction physique entre la victime et le sorcier. Cette interaction peut se faire autrement que par le toucher en manipulant les cheveux ou les ongles de la victime disposés sur une poupée devenue le moyen d'appliquer le sortilège sur la victime¹¹⁰. A côté de ces pratiques, il existe celle du somnambulisme, voie par laquelle les sorcières attaquent leurs victimes dans leurs rêves, pouvant aller jusqu'à les tuer dans leur sommeil¹¹¹.

En dehors de ces pouvoirs dits traditionnels, il y a des cas typiques de maléfices repérés par Le Roy LADURIE comme d'assassiner des jeunes, rendre infertile, détruire les récoltes et tuer le bétail des voisins et s'enrichir à leurs dépens¹¹². Ces actions perfides sont à mettre en relation avec les croyances et les problèmes de communautés dont la jalousie, sentiment qui est extrêmement présent dans celles-ci. En effet, par rapport aux croyances, il faut mentionner que la mort tant des personnes comme des animaux n'est pas considérée comme « naturelle » pour

¹⁰⁹ PORRET, M. « Différencier les « magiciens infâmes, les sorcières et les empoisonneurs » : l'œil naturaliste de Jean Wier » dans PLANTE, C. *Sorcières et Sorcelleries*, Lyon, 2002, p. 41-64.

¹¹⁰ BECHTEL, G., *La sorcière et l'Occident : la destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers*, 1997, Paris, p. 296-297.

¹¹¹ BOUREAU A. « Satan et le dormeur, une construction de l'inconscient au Moyen Age » dans *Chimères : Revue des schizoanalyses*, N°14, 1991. p. 41-61.

¹¹² LE ROY LADURIE, E., *La sorcière de jasmin*, Paris, 1983, p. 27.

le monde villageois mais plutôt comme le signe d'un désordre naturel. Dès lors, quand un enfant ou une part du bétail meurt dans un type de circonstances inconnues, les paysans accusent la sorcière d'avoir infligé ce préjudice. Ils la considèrent comme une femme envieuse de leur patrimoine qui se venge en pratiquant des maléfices. A ces problèmes de communauté, il faut ajouter la préoccupation de nombreux paysans par la conservation de leur économie, de leur patrimoine et de leur statut social ; c'est donc pour cette raison précisément qu'attaquer le bétail s'avère encore plus monstrueux que tuer des humains. Par rapport à la mort, les élites ont prôné une interprétation divine ou diabolique. Cependant, si les villageois ne considèrent pas la mort comme naturelle, à l'instar du clergé, ils auraient recours, selon MUCHEMBLED, à des pratiques magiques pour se protéger précisément de la mort ; ce que l'Église considère, rappelons-le, comme des superstitions¹¹³.

SORCIÈRES ET MAGIE

Ce chapitre fait état des différentes pratiques magiques liées à la figure de la sorcière, dans de nombreux domaines comme la richesse, l'amour, la guérison, la connaissance du destin grâce à la capacité d'élaborer des breuvages à travers les manuels de recettes magiques et des connaissances en homéopathie. Ces éléments sont donc intimement liés à la culture populaire.

Après avoir mis en avant les différentes pratiques démonologiques, la magie constitue l'élément fondamental de la sorcellerie et demeure un objet flou en raison de ces conceptions diverses. A cela s'ajoute le fait que de nombreuses techniques magiques possèdent leur propre part de rationalité, difficilement définissable sur le plan sémantique. Néanmoins, en s'appuyant sur les historiens Robert MUCHEMBLED et Guy BECHTEL, il est possible de retracer les pratiques magiques typiques.

D'après MUCHEMBLED ET BECHTEL, la magie apparaît tout d'abord comme une nécessité et les sorciers locaux font partie du contexte quotidien du monde villageois¹¹⁴. Grâce à leurs savoir efficace sur les mystères du monde, ils sont une figure indispensable pour réguler les forces magiques quand celles-ci se déchainent. En effet, les paysans qui composent les trois-quarts de la population en Europe à l'exception de l'Italie du nord et les villes flamandes¹¹⁵

¹¹³ MUCHEMBLED, R., *La Sorcière au village...*, p. 35-47.

¹¹⁴ *Ibid*, p. 23-24 ; BECHTEL, G., *La sorcière et l'Occident...*, p. 295.

¹¹⁵ MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière ...*, p. 23.

vivent dans un sentiment constant d'insécurité. Cette sensation peut être réelle comme le froid, la faim, la peur de la nuit ou de la mort, les disettes, la peur du loup ou encore imaginaire comme la peur du diable, de la sorcière, du loup-garou. Les villageois ne dominant pas la nature et font alors appel aux sorciers considérés comme des guérisseurs ou des devins pour pratiquer un ensemble de rites dans le but d'éloigner leurs peurs. Il faut également tenir compte, dans ce type de contexte, des mentalités paysannes qui vont rester stables voire inertes face aux fluctuations économiques et démographiques qui marquent le passage du Moyen Âge aux Temps-Modernes et n'évolueront qu'à partir de la Révolution agricole¹¹⁶.

Parmi les différentes finalités de la magie, il y a la richesse facile obtenue sans efforts grâce à des rites réalisés dans des contextes précis prêtant attention aux phases lunaires et faisant appel aux sorcières à des fêtes déterminées ; par exemple MUCHEMBLED mentionne un rite qui peut s'avérer très prospère s'il est réalisé la nuit de Saint-Jean, nuit où les forces démoniaques se déchainent¹¹⁷. Il s'agit en réalité de la date du solstice d'été, moment concret lié au folklore populaire et va permettre d'établir une relation entre cette fête et les pratiques attribuées aux sorcières¹¹⁸.

Les pratiques magiques concernant le domaine de l'amour sont très nombreuses et très demandées par les paysans. Il existe deux champs d'application dans ce domaine : le premier, la lutte contre l'infidélité et le deuxième, les philtres et potions réalisées dans le but d'être aimé. Concrètement la sorcière aide la personne à résoudre le problème d'infidélité grâce à des prières ou d'autres oraisons ou, au contraire, aide à promouvoir l'infidélité en intervenant dans la stratégie amoureuse de certains amants. En effet, elle peut, par exemple, infliger des maladies temporaires à l'un des conjoints par le biais d'extraits d'herbes. De cette manière, l'autre conjoint, étant libéré temporairement peut rejoindre son amant. Cependant, ces sortilèges ne se limitent pas uniquement aux simples maladies temporaires mais peuvent aller jusqu'à la mort. Cette demande des paysans, très courante, démontre que le champ de l'amour peut contenir une forme de violence. Parmi les pratiques provoquant la mort, on peut citer l'exemple de multiples bains remplis d'arômes ou encore l'usage de plantes ou de racines vénéneuses¹¹⁹.

Les plantes et racines peuvent avoir un effet bénéfique ou maléfique selon leur usage. Une personne utilisant, par exemple, le safran en vue d'aider une femme à avorter va être

¹¹⁶ IDEM., *La Sorcière au village ...*, p. 23-24, 49.

¹¹⁷ *Ibid*, p. 29-30.

¹¹⁸ VAN GENNEP, A., *Manuel de folklore français contemporain : Le Folklore français*, 1999, t. 2, Paris, p. 1427.

¹¹⁹ *Ibid*, p. 31-35 ; BECHTEL, G., *La sorcière et l'Occident ...*, p. 311-317.

qualifiée de sorcière et va être durement punie par l'Église étant donné que cet acte considéré comme diabolique est contraire à la doctrine chrétienne et à la valeur de la vie¹²⁰. Les plantes peuvent aussi avoir un effet bénéfique quand elles sont utilisées de manière médicinale. D'ailleurs, il est très courant que les paysans aient recours aux guérisseuses pour soigner les personnes ou le bétail. Les guérisseuses sont considérées comme des praticiennes de la magie pour les paysans et comme des sorcières diaboliques pour l'Église. La guérison est apportée par l'intermédiaire de recettes, rites ou encore oraisons comme celles pour purger le bétail des vers, soigner une domestique ou encore protéger le bétail contre les loups et les sorciers¹²¹.

Comme nous l'avons vu, de nombreuses pratiques utilisent les connaissances de l'homéopathie et de l'herboristerie, connaissances qui ont été transmises par le biais de manuels de recettes magiques qui apportent des solutions à différents types de problèmes. Ceux-ci se développent à partir du XIII^{ème} siècle notamment avec le poète Rutebeuf qui en 1260 donne la recette d'un médicament à base de plantes. Les manuels les plus connus et répandus sont issus du XVII et XVIII^{ème} siècles comme *Les Clavicules de Salomon* ou encore *La Poule noire*¹²². Néanmoins, ces ouvrages se basent sur d'autres récits antérieurs attribués entre le XIII et XVI^{ème} siècle¹²³. Ces manuels ne recèlent nullement de magie noire, il s'agit de recettes utiles servant à guérir le bétail par exemple ou encore se débarrasser des parasites ou animaux nuisibles. Le problème étant, comme pour les pratiques magiques, l'utilisation de ces recettes à des fins malveillantes qui ont valu l'appellation de sorcières empoisonneuses. Ce sont précisément ces formes d'usage qui ont été associés progressivement à l'image de la sorcière¹²⁴. Si les démonologues s'accordent à dire que la femme est plus encline au poison que l'homme, la conception des crimes d'empoisonnement a posé des débats. En effet, d'après Jean Wier, il s'agit d'un crime réel qu'il faut condamner avec la peine capitale, tandis que pour Henry Boguet et de Lancre, l'usage des plantes, onguents, graisse diabolique, liquide ou autre poison est relatif au « maleficium »¹²⁵.

Autre figure considérée comme sacrée au village avant d'être vue comme une sorcière à persécuter par l'Église, c'est la devineresse plus connue pour son homologue masculin : le

¹²⁰ *Ibid*, p. 317-320.

¹²¹ MUCHEMBLED, R., *La Sorcière au village...*, p. 41-47, 49-57.

¹²² BECHTEL, G., *La sorcière et l'Occident ...*, p. 300-301.

¹²³ Ces ouvrages sont respectivement le *Picatrix*, la *Philosophie occulte* de Henri-Corneille Agrippa, *Le livre d'Honorius*, les *Propos rustiques* de Noël du Fail et l'*Évangile des quenouilles* attribué à Albert le Grand.

Source : *Ibid*.

¹²⁴ *Ibid*, p. 301-305.

¹²⁵ PORRET, M. « Différencier les « magiciens infâmes ... », p. 41-64.

devin. De faite, ils concurrencent directement le prêtre. De plus, l'Église considère que la prédiction de bons ou mauvais sorts et l'intervention dans les phénomènes est contraire aux principes religieux qui impliquent de suivre la volonté de Dieu ainsi que le respect de la liberté des humains¹²⁶.

Pour résumer, les pratiques magiques sont typiquement utilisées pour enrichir les personnes, procurer ou inhiber de l'amour ou de l'affection, influencer dans les affaires familiales, soigner les maladies d'humains comme d'animaux, deviner le futur mais peuvent également servir à trouver des biens volés ou perdus comme détecter la sorcellerie¹²⁷. Ces différentes pratiques ont des finalités bonnes ou mauvaises et font partie intégrante de la culture populaire et du monde villageois, lequel a souvent recours à la « sorcière » la percevant comme une nécessité. Par la suite, ces pratiques issues du folklore populaire vont être diabolisées par l'Église et associées à la sorcellerie diabolique.

Il est à ce titre intéressant de mettre en avant la thèse de MUCHEMBLED considérant la future mise en place de l'Inquisition comme un moyen de réprimer et détruire de manière définitive la culture populaire et d'imposer l'adhésion collective aux mêmes valeurs que l'élite dans le but d'assurer une pérennité sociale¹²⁸. En effet, en s'appuyant sur le modèle français, MUCHEMBLED soutient que les élites de l'Ancien Régime ne reconnaissent que leur propre culture considérant la culture populaire comme une forme de superstition à éradiquer. De plus, outre la volonté de stabiliser l'ordre social, il y a également un désir d'assurer la mainmise du pouvoir absolu dans un Etat en pleine mutation vers la centralisation¹²⁹.

LA POSSESSION

Parmi les éléments attribués à la sorcière, hormis les pratiques démonologiques et magiques se trouve la possession. Ce phénomène implique l'introduction d'un être impur ou démon dans le corps ou esprit d'une victime. Celle-ci réalise alors des actions qui altèrent sa volonté de deux manières, soit par la possession directe à partir de laquelle le démon s'introduit dans le corps de la victime sans intermédiaire, soit par la diabolisation avec l'usage de la

¹²⁶ MUCHEMBLED, R., *La Sorcière au village...*, p. 49-51.

¹²⁷ CLARCK, S., « *Withcraft and Magic...* », p. 107.

¹²⁸ MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière ...*, p. 175.

¹²⁹ IDEM, *Culture populaire et culture des élites ...*, p. 36.

sorcière comme intermédiaire¹³⁰. Les symptômes classiques de la possession sont proches de l'hystérie : cris, abattements, renversement des yeux, tournoiement incessant de la langue, grimaces et grincement des dents. Les comportements peuvent également être affectés, le procès des sorciers du Carroi de Marlou en Grenoble de 1582 à 1583 met en avant un possédé de 12 ans d'habitude calme et timide se révèle agressif tant à l'encontre des sorciers coupables de son tourment qu'à l'encontre de ses parents, qu'il menace de tuer, et ses amis bergers, qu'il veut injurier¹³¹. Les envies suicidaires forment l'élément ultime de la possession diabolique¹³². Les possédés sont considérés par la justice comme des victimes innocentes qu'il faut libérer des tourments¹³³.

De nombreuses manifestations ont été concentrées dans le milieu religieux et monastique¹³⁴. En France, par exemple ces vagues allant des années 1610 à 1640 ont touché l'ordre des Ursulines à Aix-en-Provence au début du XVII^{ème}, puis Lille, Agen et Nancy avant la célèbre affaire de Loudun au premier tiers du siècle, affaire la plus conséquente en raison de sa durée. Durant les années 1650, enfin d'autres cas de possessions ont été étudiés dans des couvents hospitaliers d'Auxonne¹³⁵. Ces cas de possessions touchent majoritairement des couvents féminins. De nombreux arguments peuvent expliquer ce phénomène, comme le fait que les jeunes filles sont contraintes d'aller à des couvents contre leur volonté, la possession se traduit alors comme l'expression de leur peine, de leur refus, voire de leur dépression¹³⁶.

En outre, il faut rappeler que les femmes sont soumises à une extrême pression¹³⁷ à cause des normes du Concile de Trente. En effet, il a imposé des normes qui ont changé les rapports de genre de manière significative dans les monastères en réduisant l'autonomie des religieuses dans l'organisation de la communauté, la hiérarchisation des offices, l'orientation de l'affection vers des personnes du même sexe. Dans le cas de la clôture moniale, ce sont désormais les évêques et la Congrégation romaine qui surveillent l'entrée du couvent et non plus les religieuses comme auparavant. Les normes tridentines ont donc eu des grandes

¹³⁰ BAROJA, C., *Las brujas y su mundo...*, p. 173-175.

¹³¹ BILLACOIS, F. « *Les possédés : victimes ou coupables ? Un aspect des procès de sorcellerie* » dans GARNOT, B., *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, 2000, p. 67-73.

¹³² PORRET, M. « *Différencier les « magiciens infâmes ... »* », p. 41-64.

¹³³ BILLACOIS, F. « *Les possédés : victimes ou coupables ?* », p. 67-73.

¹³⁴ PELLETIER, D. « *Loudun, Certeau, Mandrou : Un jésuite entre chez les historiens* » dans FOUILLOUX, É, ET GUGELOT, F., *Jésuites et sciences humaines*, 2014., p. 157-173.

¹³⁵ CAVAILLE, J.-P., « *Possession et sorcellerie en France au XVIII^e siècle...* », dans *Archives de sciences sociales des religions*, n°188, 2019, p.141-159.

¹³⁶ AUZEPY, M.-F., « *La sainteté et le couvent : libération ou normalisation des femmes ?* » dans SANSTERRE, J.M., ET AL. *Femmes et pouvoirs des femmes à Byzance et en Occident (vie-xe siècles)*, Lille, 1999, p. 175-188.

¹³⁷ QUAIFE, G.R. *Magia y maleficio...*, p. 73-75.

conséquences quant à la rigueur des mesures disciplinaires, aspect que certaines religieuses n'ont pas réussi à supporter¹³⁸. L'acte de possession permet donc aux religieuses de transgresser les règles de chasteté et de piété et témoigne à la fois d'une grande frustration sexuelle ainsi que le rejet des contraintes religieuses de manière violente¹³⁹.

LE PROFIL DE LA SORCIÈRE

Dans la persécution contre la sorcellerie, les femmes représentent quatre-cinquième des accusées par rapport aux hommes. Raison pour laquelle cette section va traiter uniquement du profil de la femme. Si on reprend les chiffres de l'historien Guy BECHTEL pour le XVI^{ème} et le début du XVII^{ème} siècles, les femmes représentent 57 % des condamnées en Aragon, 95 % à Bâle et 66% dans le canton de Vaud en Suisse, 67 % en Franche-Comté, 92% à Namur, et environ 80 % en Allemagne néanmoins il faut tenir compte de certaines variations selon les régions, l'Autriche quant à elle, n'a poursuivi que des femmes¹⁴⁰. BECHTEL a tenté de faire une sociologie de la sorcière et conclut qu'il n'y a pas de profil type puisqu'elle se trouve autant dans le milieu rural qu'urbain, néanmoins on peut quand même parler de certaines caractéristiques communes qui ressortent le plus pour les sorcières, caractéristiques considérées aujourd'hui comme des stéréotypes : il s'agit d'une femme qui vit en marge de la société, généralement vieille et laide. Elle peut aussi bien être étrangère et venir d'une autre ville. La femme considérée comme sorcière est généralement pauvre, veuve et sans famille. Vivant retirée de la communauté, elle ne participe à aucune activités de la collectivité¹⁴¹.

Les pratiques de la civilité sont un facteur fondamental aux Temps-Modernes de l'adhésion ou de l'exclusion d'une communauté et détermine un rôle important dans le processus de privatisation¹⁴². Ainsi, les femmes doivent respecter et accomplir les règles religieuses et les coutumes internes sociales désignées comme l'ensemble des normes et des conduites formelles et informelles qui organisaient les rapports à la communauté et à l'intérieur

¹³⁸ ZARRI, G., « La clôture des religieuses et les rapports de genre dans les couvents italiens (fin XVI^e-début XVII^e siècles) », dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°26, 2007, p.37-60.

¹³⁹ CAVAILLE, J.-P., « Possession et sorcellerie en France au XVIII^e siècle... », p.141-159.

¹⁴⁰ BECHTEL, G., *La sorcière et l'Occident ...*, p. 740.

¹⁴¹ DUPONT-BOUCHAT, M.-S., « La répression de la sorcellerie dans le duché de Luxembourg aux XVI^e et XVII^e siècles : une analyse des structures de pouvoir et leur fonctionnement dans le cadre de la chasse aux sorcières » dans IDEM, M.-S., FRIJHOFF, W., MUCHEMBLE, R., *Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1978, p. 57.

¹⁴² REVEL, J., « Les usages de la civilité » dans DUBY, G., ARIES, P., *Histoire de la vie privée, de la Renaissance aux Lumières*, t. 3, Paris, 1999, p. 167-207.

de celle-ci. A partir donc du moment où il y a présomption d'écart aux règles qui régissent le groupe social, la femme est considérée comme folle, voire potentiellement dangereuse pour la communauté. Il y a une conviction ancrée fondant la conviction chez tous les accusateurs que les femmes seules sortant la nuit sont des sorcières pratiquant le Sabbat. Cette accusation est liée au non-respect des règles de la communauté qui établissent en outre des horaires pour sortir de chez soi ; sortir la nuit constitue un acte dangereux et est très mal considéré¹⁴³. La solitude est un fait aggravant puisqu'elle est considérée comme un état opposé à l'être humain et un signe d'ennui¹⁴⁴.

Il est important de cerner les deux causes fondamentales des accusations de sorcières auprès du Saint-Office. Celles-ci sont la médisance et les conflits personnels observés derrière l'interprétation de ce que l'entourage voit ou entend. Ces causes expriment également l'agressivité envers les femmes qui sont en contact avec le surnaturel¹⁴⁵.

La philosophe Silvia FEDERICI a recherché les causes sociologiques de la chasse aux sorcières. Reprenant la théorie d'Alan MACFARLANE, il y aurait une corrélation entre la chasse aux sorcières et le capitalisme responsable de la pauvreté des femmes devant vivre en outre grâce aux dons de leurs voisins. Une autre théorie de la FEDERICI concerne la représentation de la sexualité diabolique de la sorcière : il y avait un intérêt pour l'élite capitaliste de dégrader la sexualité féminine. Cette réforme sociale fondée sur la chasteté considère le plaisir féminin comme un élément problématique et suspect aux yeux des élites, qui ont institués comme pilier des mœurs l'obéissance de la femme à son époux ainsi que la restriction de la vie sexuelle au mariage ayant pour seul but la procréation. Naturellement, les femmes qui pratiquaient des avortements ou même des infanticides étaient automatiquement qualifiées de sorcières et durement condamnées étant donné qu'elles s'écartaient, de facto, des valeurs de la société de l'époque qui valorisait la reproduction¹⁴⁶.

¹⁴³ CANOVAS, A., *De l'agressivité envers les sorcières et les illuminées (Inquisition de Tolède, 1529-1655)*, Toulouse, 2008, p.3.

¹⁴⁴ ARIES, P., « Pour une histoire de la vie privée », dans IDEM, DUBY, G., *Histoire de la vie privée...*, t. 3, p. 13.

¹⁴⁵ CANOVAS, A., *De l'agressivité envers les sorcières...*, p. 8.

¹⁴⁶ FEDERICI, S., *Une guerre mondiale contre les femmes*, Paris, 2021, p. 45-53.

Partie III : La chasse aux sorcières dans l'Empire des Habsbourg du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles

Cette troisième et dernière partie de l'étude montre une esquisse du fonctionnement de l'Inquisition et de ses diverses pratiques depuis sa création jusqu'à son extinction dans les territoires possédés ou influencés par les Habsbourg durant la période moderne comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal, le Saint-Empire, les Pays-Bas espagnols ainsi que les diverses colonies comme celles du Nouveau-Mexique, de Lima au Pérou et de Carthagène des Indes en Colombie. Les enjeux de ce chapitre sont de quantifier, pour les terrains étudiés, le nombre de procès pour sorcellerie ainsi que d'analyser, dans la mesure du possible, le déroulement du procès, connaître les sanctions et les peines promulguées par le Saint-Office et avoir un point de vue d'ensemble sur les types d'accusations comme les motivations de ces auteurs.

LA CHASSE AUX SORCIÈRES : APERÇU GÉNÉRAL

Les tribunaux de l'Inquisition ont été créés par la papauté dès le XIV^{ème} siècle en déléguant ses pouvoirs à des agents spécialisés chargés de réprimer l'hérésie¹⁴⁷. La charge d'inquisiteur donne une grande forme de prestige. De plus, ces agents bénéficient également de nombreux privilèges spirituels et économiques. En effet, l'Église se charge de protéger l'intégrité physique et morale de ses fonctionnaires ainsi que de veiller au bien-être économique¹⁴⁸. Malgré la disparité des jugements des inquisiteurs et la multitude de tribunaux inquisitoriaux répartis dans le monde, l'organisation du Saint-Office s'avère, dès sa création, unifiée¹⁴⁹ et constitue un élément essentiel de l'État en tant qu'acteur du contrôle social¹⁵⁰. En effet, les tribunaux sont organisés selon une structure pyramidale où le Conseil du Général et Suprême, (abrégée Suprême), dirige l'ensemble des tribunaux¹⁵¹ et suivent la procédure

¹⁴⁷ BETHENCOURT F., *L'Inquisition à l'époque moderne : Espagne, Portugal, Italie (XVe-XIXe siècle)*, Paris, 1995, p. 313.

¹⁴⁸ SPLENDIANI, A. M., BOHÓRQUEZ, S. ET ENRIQUE, J., *Cincuenta años de Inquisición en el tribunal de Cartagena de Indias, 1610-1660*, Bogotá, 1997, p. 48-50.

¹⁴⁹ BETHENCOURT F., *L'Inquisition à l'époque moderne...*, p. 313.

¹⁵⁰ BENNASSAR, B., *L'Inquisition espagnole, XVe-XIXe siècles*, [Paris], 1979, p. 75-76.

¹⁵¹ *Ibid*, p. 77-78.

médiévale imaginée par l'inquisiteur de Toulouse Bernardo Gui dont le but est d'obtenir l'aveu du suspect. Cette procédure classique reprend la citation du suspect d'hérésie, l'interrogatoire, l'usage de la torture comme la *garrucha* ou *l'estrapade* appliquée aux sorcières qui consiste à attacher les mains de la victime dans son dos et de la suspendre au bout d'une corde en faisant chuter la victime d'une grande hauteur sans que le corps touche le sol, le *potro* ou la *roue* qui consiste à attacher le prisonnier aux rayons d'une roue et le faire tourner ou le frapper jusqu'à lui briser les os ou encore la *toca* qui désigne un entonnoir par lequel on laisse couler l'eau d'une jarre dans l'estomac d'une personne suspecte¹⁵². Si l'objectif de la torture est d'obtenir l'aveu du coupable considéré comme la preuve ultime l'emportant sur toutes les autres, il semblerait, d'après les historiens LEA et CARCEL que son usage ait été moins fréquent que l'opinion populaire¹⁵³. En effet, L'historien BENNASSAR qui a étudié l'Inquisition dans l'Empire espagnol affirme que son usage a été peu fréquent voire très exceptionnel et correspondrait probablement à 10 % des cas¹⁵⁴. MUCHEMBLED renchérit cette idée pour le Saint-Empire en constatant que la torture n'a pas toujours été utilisée en Allemagne, en Franche-Comté et dans les Pays-Bas néanmoins il insiste sur le fait qu'elle permet d'avoir des aveux plus facilement, les victimes étant poussées à bout psychologiquement¹⁵⁵. Après l'obtention de l'aveu, un tribunal ecclésiastique et laïque prononçait la sentence suivit de la peine qui peut varier en fonction du délit ; généralement la majorité des femmes accusées de sorcellerie allaient au bûcher¹⁵⁶. D'après les historiens LOUIS SALA-MOLINS et BENNASSAR, l'Inquisition a mis en place un régime pénitentiaire plus cruel que les autres systèmes¹⁵⁷ et a régné pendant près de trois siècles par la peur en imposant de lourdes peines et en étant responsable de milliers de morts durant les premières décennies de l'institution. De plus, elle demeure une entrave aux libertés d'opinion et d'agir des personnes¹⁵⁸. Cependant, d'après Claire Guilhem et Caro Baroja, les tribunaux civils seraient plus facilement convaincus de la croyance en une secte maléfique et que par conséquent, ils exerceraient une répression plus forte que l'Inquisition voire même rendraient des jugements sans en faire référence au Saint-Office¹⁵⁹.

¹⁵² *Ibid*, p. 112.

¹⁵³ *Ibid*, p.108-116.

¹⁵⁴ Ces chiffres repris dans l'ouvrage de BENNASSAR demeurent encore incomplets, il ne s'agit là que d'une estimation proposée par l'auteur. Source : *Ibid*, p. 116.

¹⁵⁵ MUCHEMBLED, R., *Le roi et la sorcière ...*, p. 70-71.

¹⁵⁶ SPLENDIANI, A. M., BOHÓRQUEZ, S. ET ENRIQUE, J., *Cincuenta años de Inquisición ...*, p. 50-57.

¹⁵⁷ EYMERICH, N., et PEÑA, F., *Le manuel des inquisiteurs*, traduction par SALA-MOLINS, L., Paris, 1973, p. 9.

¹⁵⁸ BENNASSAR, B., *L'Inquisition espagnole ...*, p. 106, 119, 125.

¹⁵⁹ *Ibid*, p. 231.

A côté de la procédure classique de l’Inquisition est apparue un rite complexe devenu par la suite l’élément central de l’Inquisition dans le monde ibérique. Il s’agit de *l’auto da fé*, une cérémonie présentant les pénitents et les condamnés au public. Ce rite d’abord axé sur la simple exécution des accusés s’est complexifié au fil des siècles et comportent plusieurs étapes codifiées. La première est celle de la publication, c’est-à-dire, l’annonce publique de la cérémonie qui mobilise la population et renforce les liens entre les inquisiteurs et leur famille périphérique chargée de répandre cette annonce. La deuxième : la mise en scène constitue une représentation théâtrale reprenant l’accusé jouant son propre rôle et l’inquisiteur faisant de même. Cette mise en scène présente au public l’abjuration, la réconciliation et le châtiment qui suit les règles inquisitoriales communes. La troisième étape comprend plusieurs processions comme celui de la Croix verte (non pratiqué au Portugal), celle des inquisiteurs et une autre des condamnés. La célébration correspond, quant à elle, à l’arrivée de l’accusé sur l’échafaud. La cinquième étape : l’abjuration désigne le rejet des hérésies et le renforcement du lien avec l’Église. Il s’agit en fait de l’expression publique du repentir du condamné. Une fois que la procédure inquisitoriale est validée, survient l’exécution. Dans le but d’une purge des vices et d’une rééducation du prisonnier, les inquisiteurs réalisent de nombreux spectacles de flagellation ou du port des vêtements de prisonniers pendant des années qui sont considérés comme des peines mineures et servent à entretenir la mémoire de *l’auto da fé* qui constitue la dernière étape de ce rite devenu symbole de l’intolérance religieuse¹⁶⁰.

Si les procédures inquisitoriales s’avèrent unifiées, il existe tout de même des différences quant à l’organisation même de ces tribunaux en fonction des pays dans lesquels l’Inquisition est établie. En effet, celle d’Espagne et du Portugal, par exemple, s’avèrent de nature mixte car les rois peuvent nommer les inquisiteurs et interférer en tant qu’encadreur puisque le roi est régulièrement consulté dans les affaires. Néanmoins la source de ces tribunaux reste la même : il s’agit toujours de tribunaux ecclésiastiques créés par délégation de pouvoir du Pape. De plus, la création du Saint-Office en 1542 marque le passage d’une organisation horizontale à vertical fortement centralisé contrairement à l’Inquisition italienne qui implique la présence de laïcs pour accompagner les inquisiteurs créant ainsi une forme de fidélité et de dépendance des laïcs vis-à-vis de la monarchie en informant celle-ci des affaires importantes. En plus, de ce droit de regard, la monarchie finance directement les tribunaux inquisitoriaux¹⁶¹. Dans les colonies d’Amérique latine, on remarque une bonne organisation inquisitoriale et notamment une

¹⁶⁰ BETHENCOURT F., *L’Inquisition à l’époque moderne...*, p. 243-281.

¹⁶¹ *Ibid*, p. 314-316.

correspondance rapide et assidue entre les colonies et l'Europe, cependant il faut préciser que les inquisiteurs en Amérique latine sont moins expérimentés que leurs homologues européens. De plus, leur manque de compétence a également entraîné de nombreuses fautes graves dans le traitement de certains procès¹⁶².

Si le contexte de la Réforme et de la Contre-Réforme dans l'Empire des Habsbourg a favorisé la chasse aux sorcières, il ne faut cependant pas établir une corrélation directe entre les guerres de religion et la persécution des sorcières¹⁶³ puisque l'établissement de l'Inquisition en Espagne et au Portugal date de 1478 et 1536 donc bien avant la Réforme¹⁶⁴. Comme mentionné auparavant le cadre géographique étudié comprend l'Empire des Habsbourg du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle tout comme les territoires sous influence habsbourgeoise. De manière plus spécifique, l'étude se base sur l'Inquisition des sorcières en Espagne avec une approche locale des territoires de Valence, Tolède et Galice ; le Portugal ; les territoires italiens : République de Venise, Frioul et Naples ; le Saint-Empire avec l'actuelle Allemagne, la Suisse, la Franche-Comté ; les Pays-Bas espagnols et les territoires coloniaux du Nouveau-Mexique, de Lima au Pérou et de Carthagène des Indes en Colombie.

Avant d'étudier ces territoires, il est important de signaler quelques remarques à propos de l'organisation des archives, étape indispensable pour l'analyse des cas. En ce qui concerne l'Italie, le manque d'organisation des archives de l'Inquisition italienne témoigne d'une organisation plus légère que celle d'Espagne et du Portugal très méthodique. En effet, en Italie il y a une confusion générale dans les sources des procédures inquisitoriales engendrées par le mélange entre les dénonciations et les procès et un manque d'inventaires classés par types de délits. Pour l'Espagne, l'étude de l'Inquisition présente un problème épineux : le manque d'archives complètes. En effet, les archives de la majorité des tribunaux de district ont d'abord été saccagés par les troupes napoléoniennes de 1806 à 1812, puis détruites par la population même lors de la révolution libérale de 1820, ce qui a provoqué la perte de deux-tiers des fonds d'archives. De plus, ces fonds demeurent incomplets, ce qui ne permet pas d'étudier avec précision les trente premières années de l'Inquisition, les plus productives et pour lesquelles les archives sont totalement manquantes ou encore la période de 1540 à 1570, de 1700 à 1820 ainsi que les dernières décennies du XVII^{ème} siècle où les archives demeurent lacunaires. Ces données citées ne sont donc pas présentes dans le travail de CONTRERAS et HENNINGSEN qui ont tenté de

¹⁶² SPLENDIANI, A. M., BOHÓRQUEZ, S. ET ENRIQUE, J., *Cincuenta años de Inquisición* ..., p. 48-50.

¹⁶³ ANKARLOO B., ET CLARK S., *Witchcraft and magic in Europe* ..., t. IV, p. 10.

¹⁶⁴ BETHENCOURT F., *L'Inquisition à l'époque moderne*..., p. 314-316.

reconstruire des tableaux contenant le nombre total de procès répertoriés en fonction du type de délit (tableaux que nous reprendrons pour l'analyse des procès contre la sorcellerie). Ces deux historiens n'ont répertorié effectivement qu'un total de 44 000 affaires sur une estimation totale de 84 000 procès. L'étude du cas portugais s'avère plus simple puisque les archives du Conseil Général ainsi que celles des tribunaux par districts ont été conservées intégralement à l'exception de celles du tribunal de Goa (brûlées à la fin de l'inquisition officielle soit en 1812), ce fonds d'archives permettent d'avoir un bon aperçu quantitatif des procès et des types d'accusations¹⁶⁵. L'ouvrage *L'Inquisition à l'époque moderne* de BETHENCOURT propose une série de tableaux concernant l'inquisition méditerranéenne (Espagne, la République de Venise, le Frioul, Naples et Portugal) et permettent d'avoir un aperçu du nombre de procès par type de délits et par période.

L'ESPAGNE : GÉNÉRALITÉS ET APERÇU RÉGIONAUX : VALENCE, TOLÈDE ET GALICE

Généralités

Le tableau de CONTRERAS et HENNINGSSEN en matière de procès par types de délits classe la sorcellerie sous l'appellation de « superstition et magie » et correspond approximativement à 3532 procès sur un total de 44 678 affaires répertoriées en Espagne. La magie représente 7,9 % par rapport aux autres délits et ce pour la période 1540 à 1700 en comptant les régions de Castille¹⁶⁶ et d'Aragon¹⁶⁷. Les individus majoritairement suivis sont les protestants à hauteur de 27,1 % et les Morisques avec 24,7% accompagnés de loin par les Juifs avec 9,8 %. Les superstitions et la magie qui arrivent en quatrième position dans l'échelle des poursuites ne sont donc pas, d'après ces chiffres, la priorité absolue de l'Inquisition espagnole préférant privilégier la poursuite des Juifs au XV^{ème} (période durant laquelle ils représentent 99,18 % des accusés¹⁶⁸) et au milieu du XVII^{ème} siècle, les autres périodes étant

¹⁶⁵ *Ibid*, p. 74, 328-331.

¹⁶⁶ La Castille reprend les régions de Barcelone, Logroño, Majorque, Sardaigne, Sicile, Valence, Saragosse, Cartagena, Lima et Mexique. Source : *Ibid*.

¹⁶⁷ L'Aragon comprend les îles Canaries, Cordoue, Galice, Grenade, Llerena, Murcie, Séville, Tolède et Valladolid. Source : *Ibid*.

¹⁶⁸ *Ibid*, p. 25, 336-347.

marquées par la poursuite tridentine des musulmans, des personnes ignorant le dogme de la foi ainsi que la répression de la sorcellerie¹⁶⁹.

Le cadre géographique pour l'Espagne va se limiter aux territoires de Valence, Galice et Tolède. Le choix de ces localités porte sur plusieurs facteurs comme la conservation de la majorité des procès du Tribunal d'Inquisition de Valence étudié en profondeur par Ricardo García CÁRCEL, l'un des pionniers de l'histoire inquisitoriale d'Espagne qui a traité la totalité de la documentation disponible pour ce Tribunal¹⁷⁰ et l'un des seuls historiens à traiter cette aire géographique¹⁷¹. Le choix du Tribunal de Galice traité par Jaime CONTRERAS repose sur le fait qu'il s'agit du tribunal le plus méconnu de tous¹⁷². Le choix du territoire de Tolède porte sur le fait qu'il est l'un des seuls tribunaux à conserver les archives de province¹⁷³.

Valence

En ce qui concerne la chasse aux sorcières à Valence, il convient de se référer à Ricardo García CÁRCEL¹⁷⁴, auteur de l'ouvrage : « *Orígenes de la Inquisición española : el tribunal de Valencia 1478-1530* » ainsi que « *Herejía y sociedad en el siglo XVI. La Inquisición en Valencia 1530-1609* »¹⁷⁵. Ce tribunal de Valence est l'un des plus cruels et sévères de la péninsule après celui de Séville et de Tolède. Néanmoins, comme mentionné précédemment, la majorité des victimes poursuivies par les inquisiteurs à partir de 1580-1595 sont des Morisques et des Juifs¹⁷⁶ ; la sorcellerie n'ayant donc pas fait l'objet d'une grande persécution. D'ailleurs, elle s'est rapidement vue assimilée par les inquisiteurs à la folie. Les accusations dont font l'objet les sorcières valenciennes sont l'invocation du démon (élément clé des pratiques occultes), la nécromancie comme en témoigne le *Comentario del Genesis* du jésuite Pereira au XVI^e siècle ainsi que la recherche d'un trésor introuvable¹⁷⁷. Bien que la majorité des victimes ne sont pas des sorciers, on compte au total 67 procès liés à la superstition et à la sorcellerie. Et si l'inquisition n'a pas été caractérisée pour être particulièrement violente envers

¹⁶⁹ DEDIEU, J.-P., *L'administration de la Foi : L'Inquisition de Tolède (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Madrid, 1989, p.13.

¹⁷⁰ BENNASSAR, B., *L'Inquisition espagnole...*, XVe-XIXe siècles, p. 9.

¹⁷¹ GARCÍA CÁRCEL R., *Orígenes de la inquisición española : el tribunal de Valencia 1478-1530*, Barcelona, 1976, p. 5.

¹⁷² BENNASSAR, B., *L'Inquisition espagnole ...*, p. 8.

¹⁷³ DEDIEU, J.-P., *L'administration de la Foi ...*, p. 9-11.

¹⁷⁴ Ricardo García Cárcel est professeur à l'Université autonome de Barcelone ainsi qu'à l'académie royale de Cordoue. Son domaine de spécialisation tourne autour des Temps-Modernes et de l'époque contemporaine. (Source dial-net <https://dialnet.unirioja.es/servlet/autor?codigo=103904>)

¹⁷⁵ GARCÍA CÁRCEL R., *Orígenes de la inquisición española ...*, p. 5.

¹⁷⁶ *Ibid*, p. 5-6 ; IDEM, *Herejía y sociedad en el siglo XVI. La Inquisición en Valencia 1530-1609*, Barcelone, 1980, p. 96, 208.

¹⁷⁷ *Ibid*, p. 215 ; IDEM., *Orígenes de la inquisición ...*, p. 207.

cette catégorie, les sources témoignent de la pratique de la torture au fouet utilisée dans 30 % des cas, les autres peines majoritairement applicables sont les bannissements allant jusqu'à huit ans ou encore le retrait dans un monastère¹⁷⁸.

Tolède

La sorcellerie n'a pas fait l'objet d'une grande persécution à Tolède. En effet, entre 1531 et 1560, il y a 83 premiers cas, puis 56 autres de 1561 à 1620, on retient une hausse de 235 cas entre 1621 et 1700 puis une descente à 54 cas jusqu'en 1820. Ce total de 447 accusations de magie ne représente à peine 5 % de la totalité des causes¹⁷⁹.

Galice

D'après les travaux de Carmelo Lisón TOLOSANA et Jaime CONTRERAS, si les inquisiteurs locaux ont plongé dans une grande compétitivité et appliquent scrupuleusement les règles du *Malleus Maleficarum*, la répression à l'égard des sorcières a été de faible intensité¹⁸⁰. En effet, les chiffres rapportés par TOLOSANA mentionnent 112 cas de sorcières, soit moins d'un cas par année, compte tenu de la durée du Saint-Office en Galice de 1565 à 1683. Dans ces 112 affaires, uniquement 21 ont été reliées à des pratiques de sorcières, répertoriées dans le domaine rural¹⁸¹. Les études inquisitoriales ont permis de montrer certaines spécificités propres à la Galice. Tout d'abord, il faut signaler la nature différente de la fonction d'inquisiteur qui ne constitue plus un office à long terme mais se base sur la forme du volontariat général¹⁸². Ensuite, il existe différentes conceptions de la sorcière en Galice qui reçoivent un traitement différent de la part de l'Inquisition en Galice. En effet, l'Inquisition fait la différence entre la « bruixa », femme pratiquant la magie blanche et qui peut défaire les maléfices et la « meiga », femme associée à la pratique du maléfice désignée sous le terme classique de la sorcière dans le reste du territoire hispanique. Ces conceptions distinctes de la sorcière semblent montrer que la Galice possède sa propre identité et définition de la sorcière, caractéristique unique qui ne se perçoit nulle part ailleurs dans le reste de l'Espagne¹⁸³.

¹⁷⁸ *Ibid*, p. 208 ; IDEM, *Herejía y sociedad...*, 215, 249-256.

¹⁷⁹ DEDIEU, J.-P., *L'administration de la Foi ...*, p. 240-242, 320.

¹⁸⁰ TOLOSANA C., L., *Sorcellerie, structure sociale et symbolisme en Galice*, [Paris], 1994, p. 26.

¹⁸¹ *Ibid*, p. 10-13.

¹⁸² CONTRERAS J., *El Santo Oficio de la Inquisición de Galicia (poder, sociedad y cultura)*, Madrid, 1982, p. 568.

¹⁸³ TOLOSANA, C., L., *Sorcellerie, structure sociale ...*, p.36.

L'INQUISITION ITALIENNE : VENISE, FRIOUL ET NAPLES

A l'époque moderne, l'Italie est une mosaïque de territoires autonomes ou dépendants de l'Empire des Habsbourg, il n'y a donc pas d'Inquisition nationale sinon une série de tribunaux inquisitoriaux ; ceux que nous allons analyser dans cette partie sont respectivement ceux de la République de Venise, du Frioul et de Naples.

La République de Venise : influence espagnole dans l'Inquisition

Parmi les conjonctures et les types de délits, la sorcellerie définie comme les arts magiques constitue le délit le plus répertorié par l'Inquisition de Venise puisqu'ils représentent 29 % de toutes les poursuites durant la période inquisitoire allant de 1547 à 1794 contre un total de 28 % pour le protestantisme¹⁸⁴. On observe des variations, voire des inversions, dans la répression de ces deux derniers délits qui sont majoritairement poursuivis en fonction des différentes conjonctures. La première période d'Inquisition de 1547 à 1585, marqué par la Réforme protestante, privilégie la poursuite des protestants qui représentent 62 % des cas de l'Inquisition contre 5% des cas de sorcellerie. La tendance s'inverse pour la période allant de 1586 et 1720, où on perçoit un accroissement de la poursuite des arts magiques qui occupent la première place des délits réprimés (39 % entre 1586-1630 et 48% pour la période de 1620-1720 contre 16 et 8 % pour le protestantisme, qui tend, lui, à baisser.). Le XVIII^{ème} siècle réprimande davantage les blasphèmes à hauteur de 56% pour 1721-1794 (majorité écrasante par rapport aux autres types de délits), ce qui entrevoit une baisse significative de la poursuite des délits des arts magiques et du protestantisme (11% et 1% pour la période citée)¹⁸⁵. La conclusion qu'en tire BETHENCOURT est que la sorcellerie et les superstitions sont considérées par l'Inquisition vénitienne comme des délits mineurs plus répandus dans les couches inférieures tant rurales qu'urbaines¹⁸⁶. MUCHEMBLED, renchérit en disant que les peines prononcées étaient modérées et consistaient généralement par un bannissement ou le fouet. La sorcellerie ne fit donc pas l'objet d'une grande persécution, l'Inquisition ayant un total désintérêt pour le Sabbat des sorcières et préférant uniquement se limiter à surveiller l'usage de la magie afin qu'elle n'ait pas de mauvaises répercussions sociales¹⁸⁷.

¹⁸⁴ BETHENCOURT F., *L'Inquisition à l'époque moderne ...*, p. 332. Données recueillies par MONTER E., ET TEDESCHI J., « *Toward a statistical profile of the Italian Inquisit°, Sixteen to Eighteenth Centuries* » dans HENNINGSSEN, G., ET TEDESCHI J., *The Inquisition in Early Modern Europe*, Illinois, 1986, p. 144.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 353.

¹⁸⁷ MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière ...*, p. 104.

Le Frioul

Le Frioul a particulièrement été étudié par Carlo GINZBURG au travers de ses œuvres : *Le fromage et les vers* ou encore *Les balades nocturnes* dans lesquelles il explore la culture populaire de la région et le rapport de l’Inquisition à celle-ci. En ce qui concerne les procès de sorcellerie étudiés par BETHENCOURT, le nombre d’accusations cumulent 814 procès entre 1557 et 1786, soit l’équivalent de 33 % du nombre total des accusations¹⁸⁸. La sorcellerie est le premier chef d’accusation par rapport aux autres catégories de délits. En effet, il arrive en tête avec 33 % pour la même période, et est suivi de près par les hérésies avec 28% et le blasphème (14%). En termes de circonstances, comme pour la République de Venise, le Frioul connaît un nombre écrasant de plaintes contre la sorcellerie pour les périodes de 1596-1630 et 1611-1670 avec 42 % et 35 % pour les périodes correspondantes. Cependant, si dans la République de Venise, le nombre d’accusations pour sorcellerie décline drastiquement au profit du protestantisme, ce n'est pas le cas dans le Frioul où la sorcellerie reste le premier chef d’accusation avec 34 % pour la période de 1671-1786. De plus, la constance reste la même que pour le début du XVII^{ème} siècle¹⁸⁹.

Naples

La Ville de Naples demeura espagnole de 1503 jusqu’en 1707 avant de passer sous la domination des Habsbourg d’Autriche après la Guerre de Succession d’Espagne. A Naples, « les arts magiques » sont, comme dans le Frioul, en tête du classement des types de délits avec un total de 739 plaintes de sorcellerie soit correspondant à un total de 3% pour l’ensemble des Temps Modernes¹⁹⁰. Ce type de délit demeure le plus élevé en termes d’accusations occupant toujours la première place pour l’ensemble de la période moderne, suivi de loin par les blasphèmes et les sacrilèges (584 cas)¹⁹¹. Cependant, la peine de mort n’a jamais été utilisée pour les faits de sorcellerie¹⁹² mais de lourdes condamnations ont tout de même été prononcées comme la peine des galères ou l’enfermement, retrouvées dans 26 sentences sur 63 connues, ce qui correspond pratiquement à la moitié des peines¹⁹³.

¹⁸⁸ BETHENCOURT F., *L’Inquisition à l’époque moderne ...*, p. 333. Données recueillies dans MONTER E., ET TEDESCHI J., « *Toward a statistical profile ...* », p. 145.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ *Ibid.*, p.146.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière ...*p. 104.

¹⁹³ SALLMANN, J.-M., *Les sorcières, fiancées de Satan*, Paris, 1989, p. 110-111, 126.

L'INQUISITION AU PORTUGAL : ETAT ESPAGNOL¹⁹⁴

L'Inquisition au Portugal a privilégié la poursuite des Juifs plutôt que la sorcellerie. En effet, près de 70 % voire 83% des accusés sont des Juifs¹⁹⁵ contre seulement sept exécutions de sorcières¹⁹⁶. De plus, il n'y a pas eu de pressions quant aux dénonciations et les inquisiteurs ne s'intéressaient pas vraiment aux sorcières. Sceptiques, ils ont rapidement conclu les procès pour faute de preuves¹⁹⁷. La peine appliquée était généralement la torture. Les inquisiteurs portugais font la différence entre les sorcières des « *saludadores* » qui ont le rôle de soigner des maladies à base de plantes et sont populaires dans le pays *L'Inquisition à l'époque moderne* de BETHENCOURT est un ouvrage privilégié pour étudier les procès au Portugal. En effet, l'auteur se base sur quatre tribunaux en exercice durant la chasse aux sorcières : celui de Lisbonne, Coïmbre, Evora et Goa. Il est impossible de connaître le nombre de procès pour sorcellerie ainsi que le nombre total de procès et de personnes condamnées à cause d'un manque de documentation pour le tribunal de Goa entre 1606 et 1684¹⁹⁸. Dans son œuvre, BETHENCOURT propose un tableau reprenant un nombre approximatif du nombre de procès ainsi que des peines capitales, cependant, il n'y a pas de classification par type de délits¹⁹⁹.

CONCLUSIONS SUR L'INQUISITION MÉDITERRANÉENNE

Ces données recueillies tant pour l'Inquisition espagnole, italienne que portugaise permettent de comparer la chronologie de la répression dans ces différents territoires. Tout d'abord, il est à noter que le nombre de procès est similaire dans toute l'Italie tant pour les Inquisitions de la République de Venise, du Frioul ou encore de Naples. En ce qui concerne la chronologie, le maximum d'activité répressive est établi entre 1580-1610 puis suivie par un calme déclin à partir de 1620 jusqu'aux faibles chiffres du XVIII^{ème} siècle. Les rythmes

¹⁹⁴ Le Portugal fait partie des possessions habsbourgeoises de 1580 à la suite de la bataille de Alcántara à 1640 date à laquelle les révoltés s'emparent du palais royal de Lisbonne et constitue le duc Jean IV de Bragance comme roi du Portugal, s'ensuit alors une guerre avec l'Espagne jusqu'en 1668. Avec le traité de Lisbonne, l'Espagne reconnaît définitivement l'indépendance de son voisin. Source : SOUSA, M., *Reis e Rainhas de Portugal*, Lisbonne, 2003, p. 117-123.

¹⁹⁵ DEDIEU, J.-P., *L'administration de la Foi...*, p. 12-13.

¹⁹⁶ BETHENCOURT F., « *Portugal : A scrupulous Inquisition* » dans ANKARLOO B., ET AL *Early modern european witchcraft...*, p. 406 ; IDEM, « *Un univers saturé de magie : l'Europe méridionale* » dans MUCHEMBLE R., *Magie et sorcellerie en Europe ...*, p. 187.

¹⁹⁷ *Ibid*, p. 403-406.

¹⁹⁸ IDEM, *L'Inquisition à l'époque moderne...*, p.346.

¹⁹⁹ *Ibid*.

répressifs de l'Espagne sont différents puisque l'institution démarre par une période très répressive entraînant des millions de détentions et centaines d'exécutions. En effet, d'après DEMONET et DEDIEU, la période de 1483 à 1560 comprend à elle seule 55 % du nombre total de procès dont 717 exécutions pour 3196 procès, soit 22%. Par après, le nombre de procès ainsi que celui des exécutions va baisser progressivement, puis fortement au XVII^{ème} siècle créant ainsi une corrélation entre l'Italie et l'Espagne. En revanche, on distingue l'application de peines plus lourdes en Italie qu'en Espagne. En ce qui concerne le cas portugais il diffère des deux précédents tout d'abord parce qu'il ne connaît pas de vague répressive aussi intense au début de l'institution que l'Espagne et l'Italie et que le rythme inquisitorial est plus soutenu voire s'accroît au XVII^{ème} siècle alors qu'il baisse dans les autres pays observés²⁰⁰. De plus, l'Inquisition portugaise a une proportion des supplices et de peines capitales beaucoup plus élevées par rapport au nombre de procès que dans les deux autres pays : 7,4 % des peines capitales entre 1536 et 1605 pour le Portugal contre 4,3 % entre 1560-1614 pour l'Espagne par exemple²⁰¹. Les motifs des accusations par les inquisiteurs méditerranéens ne sont pas les sorts maléfiques ou les mauvaises sorcières mais plutôt l'apostasie de la foi chrétienne et le dévouement envers le diable²⁰². En ce qui concerne la poursuite de la sorcellerie à proprement parler, on remarque une grande différence entre l'Inquisition italienne et espagnole, cette dernière accordant beaucoup moins d'importance à la sorcellerie que la première. De plus, au XVII^{ème} siècle, malgré des vagues épidémiques de bûchers de 1616 à 1619 près de Bilbao et de la Catalogne²⁰³, les inquisiteurs espagnols ne croient plus dans la réalité du Sabbat, comme en témoigne une Instruction inquisitoriale de 1614 confirmant la fin des bûchers pour les sorcières.

SITUATION AU SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE

Il existe un débat historiographique concernant le nombre de victimes au sein du Saint-Empire. En effet, au XIX^{ème} siècle, les historiens allemands avancent que le nombre de personnes exécutées pour sorcellerie arrondissait les 9 millions et, bien que, ce chiffre a été

²⁰⁰ *Ibid*, p. 333-335, 340-346.

²⁰¹ A cet égard Bethencourt propose de mettre en rapport ces lourdes peines soit avec le maintien des structures tardives par les familles ou soit avec l'intégration de nouveaux chrétiens d'origines juives ayant un grand poids démographique ainsi que les asiatiques convertis. Source : *Ibid*, p.341.

²⁰² MONTER, W., « *Witch trials in continental Europe 1560-1660* » dans ANKARLOO, B., ET CLARCK, S. *Witchcraft and magic in Europe...*, t. IV, p. 48.

²⁰³ HENNINGSSEN, G., *The Witches' advocate, Basque Witchcraft and the Spanish Inquisition (1609-1614)*, Reno [Nevada], 1980, p. 34.

démenti par les travaux récents du XX^{ème}, ces derniers comme celui de B. LEVACK en 1995²⁰⁴, surestiment encore les chiffres de persécutions²⁰⁵. Aujourd'hui on considère qu'il y a eu entre 20. 000 et 25. 000 exécutions de sorcières dans l'Allemagne actuelle, dont 90 % entre 1560 et 1660²⁰⁶. D'après MUCHEMBLED, le Saint-Empire constitue le « cœur » de la chasse aux sorcières au vu de l'ampleur que cette dernière a prise au début du XVII^{ème} siècle, cette observation est également partagée par Wolfgang BEHRINGER, William MONTER et Erik MIDELFORT²⁰⁷.

Les préoccupations de la Réforme de Luther et la persécution des anabaptistes²⁰⁸, tant par les protestants que les catholiques, ont occupé les mentalités de la première moitié du XVI^{ème} siècle. L'inquisition des sorcières commence massivement à partir de 1560 et s'est répartie de manière extrêmement inégale dans le Saint-Empire. En effet, elle s'avère relativement forte dans les territoires de superficie moyenne où il y a une perte de contrôle du gouvernement. De plus, les procès de sorcières sont relativement rares parmi les plus grandes principautés laïques de l'Empire²⁰⁹.

L'Allemagne

En Allemagne²¹⁰, l'Inquisition a été majoritairement provoqué par les prince-archevêques de Trêves, Cologne et de Mayence. Cette chasse n'est pas causée par des raisons religieuses sinon par une conjoncture plus profonde. En effet, l'Inquisition était particulièrement étendue et sévit surtout dans les territoires qui n'ont pas de pouvoir central fort, ce qui est le cas dans les archevêchés. Les clercs séculiers temporaires doivent se confronter à des structures permanentes et inamovibles. De plus, en tant que religieux, à la différence des princes laïcs, ils ont l'obligation de réformer la morale de leurs sujets. Outre

²⁰⁴ ANKARLOO B., ET CLARK S., *Witchcraft and magic in Europe*..., t. IV, p. 12.

²⁰⁵ Pour les territoires du Saint-Empire, Brian LEVACK estime qu'il y a eu près de 30.000 persécutions or il s'agit d'une erreur de lecture du travail de G. Schormann qui se réfère au total des fiches concernant la sorcellerie rassemblée sous le régime hitlérien d'après MUCHEMBLED. Trouvé dans C. r. de MUCHEMBLED R. «Brian P. LEVACK, *The Witch-Hunt in Early Modern Europe*», dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, n° 5, 1990. p. 1250-1251.

²⁰⁶ BEHRINGER W., « *Allemagne mère de tant de sorcière : au cœur des persécutions* » dans MUCHEMBLED R., *Magie et sorcellerie en Europe* ..., p 59-98.

²⁰⁷ MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière*..., p. 109-111 ;

²⁰⁸ Ce sont des dissidents religieux qui considèrent que le baptême doit avoir lieu à l'âge adulte et non étant enfant. Ce courant s'est développé particulièrement dans le Saint-Empire au XVI^{ème} siècle. Source : KLAASSEN W., SEILING, J., « Anabaptistes » dans L'Encyclopédie Canadienne, 2009, [en ligne], consulté le 10 avril 2022, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/anabaptistes#:~:text=A%20l%27origine%2C%20les%20anabaptistes,en%20Europe%20au%20XVIe%20si%C3%A8cle.>

²⁰⁹ ANKARLOO B., ET CLARK S., *Witchcraft and magic in Europe*..., t. IV, p. 16-19.

²¹⁰ A cette époque, l'Allemagne est gouvernée par près de 300 gouvernements indépendants sous le leadership du Kaiser élu. Trouvé dans *Ibid.*, p. 16-17.

les motivations politiques et religieuses des princes, on remarque que les civils ont des préoccupations agraires étant donné que les dénonciations sont particulièrement nombreuses lors des périodes de disettes et de grands froids ; ce dernier élément a participé au durcissement de la machine répressive à l'égard des sorcières²¹¹. En somme, cette inquisition menée par les princes électeurs séculiers a causé la mort d'1/3 des sorcières en Allemagne, ce qui correspond à ¼ du total européen. Les victimes sont généralement des femmes²¹² portant des bijoux et de riches fourrures accusées de faire des pactes avec le diable et de réaliser des actions malveillantes²¹³.

Bavière

Durant les Temps-Modernes, la Bavière, avec l'électorat de Cologne, représentent un pôle important dans la guerre confessionnelle qui avait cours entre les provinces luthériennes et catholiques. Les tendances centrifuges du protestantisme coupaient les territoires habsbourgeois. C'est durant cette période de guerre confessionnelle, que la chasse aux sorcières a atteint son paroxysme entre 1580 et 1630, tant dans la Franche-Comté qu'en Bavière que dans les trois principautés ecclésiastiques de Cologne, Trèves et Mayence. Au vu des zones disputées, il n'est donc pas anodin que la chasse aux sorcières en Bavière ait eu majoritairement lieu aux frontières avec Munich où ont été mis en place plus de 250 bûchers et d'autres fièvres répressives dépassant les 100 morts²¹⁴.

Suisse

Si les études sur la Suisse²¹⁵ concernent essentiellement les territoires du Valais et du Vaud²¹⁶, dans les villes, la chasse commence entre 1520 et 1560 comme dans les Pays-Bas ;

²¹¹ Par exemple dans l'Archevêché de Trèves entre le milieu de 1580 et le début de 1590, il y a un rapport de 6000 dénonciations contre 300 exécutions. Trouvé dans *Ibid*, p. 23.

²¹² Les hommes sont peu représentés. A Dieburg, par exemple, vers 1630, ils forment 30 % des condamnés. A Mainz, autre exemple, on compte un homme contre 61 femmes à la fin du XVI^{ème} siècle. Trouvé dans *Ibid*, p. 25.

²¹³ *Ibid*, p. 22-25.

²¹⁴ MUCHEMBLED, R., *Le Roi et la Sorcière ...*, p. 117.

²¹⁵ Si le Traité de Bâle de 1499 marque la reconnaissance de la Confédération suisse par le Saint-Empire Romain germanique, ce n'est qu'après la Guerre de Trente ans et la signature des Traités de Westphalie en 1648 que les Confédérés sont officiellement et définitivement reconnus. Cependant, il à noter que les derniers liens entre la Suisse et le Saint-Empire sont rompus qu'en 1803 par le Recès de la Diète impériale. Source « Traité de Bâle » dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, [en ligne], consulté le 17 février 2022, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008892/2004-06-10/>; « Saint-Empire romain germanique » dans *Ibid*, consulté le 17 février 2022, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006626/2016-04-25/>

²¹⁶ MODESTIN G. ET UTZ TREMP K., « Les sorcières, les seigneurs et les juges. La persécution des sorciers et sorcières dans le territoire de la Suisse actuelle à la fin du Moyen Âge », dans *Revue Suisse d'Histoire*, n°52, 2002, p. 103-162.

soit plus tôt que dans le reste du Saint-Empire. Cependant, elle demeure encore rare²¹⁷, à Genève, par exemple, il n'y a que 9 exécutions dans cette période alors que Calvin a lancé des mesures très répressives à l'encontre des sorcières voulant aller jusqu'à les éliminer. La chasse aux sorcières va véritablement être généralisée à partir du milieu du XVII^{ème} siècle à l'exception des cantons ruraux qui demeurent in affectés par l'Inquisition et ce même après 1560. D'après l'historienne Martine Ostorero²¹⁸, la Suisse a exercé la répression la plus longue (allant jusqu'en 1782) et proportionnellement au nombre d'habitants de l'époque, elle est la plus sévère et cruelle en comparaison avec le reste de l'Inquisition européenne. En effet, d'après cette chercheuse, la Suisse aurait condamné deux fois plus de sorcières qu'en Allemagne et cent fois plus qu'en Italie. Au total, il y a eu entre 3000 et 3500 exécutions pour 5000 accusations ce qui correspond à 2/3 de condamnations²¹⁹. On pense que 20 % de sorcières ont été exécutées dans la partie francophone de la Suisse actuelle contre 70 % dans la partie germanique et ce en comptant les 13 cantons. En matière d'Inquisition, les tribunaux tant ecclésiastiques que laïcs suivent la loi impériale du Saint-Empire de 1532 en termes d'accusation de sorcellerie et de torture²²⁰. Par conséquent, ils utilisent la torture pour l'obtenir des aveux et condamnent les accusés au bûcher et parmi eux 60 à 70% ont été des femmes, contre 30 à 40% d'hommes. La dureté de la répression en Suisse confirme la nécessité pour les tribunaux inquisiteurs de lutter contre la déviance en matière de foi et d'hérétique. Parmi les griefs d'accusations, les empoisonnements du bétail, les lancements de sorts et la création de maladies restent majoritaires, mais il y a également d'autres reproches comme la jalousie et les querelles de voisinage, de famille ou encore d'héritage. Il arrive que des familles aisées soient dénoncées, mais souvent dans ce cas, elles ont davantage de moyens pour plaider leur cause²²¹.

²¹⁷ A Genève, entre 1520 et 1560, il n'y a que 9 exécutions alors que Calvin, désirant éliminer ce qu'il qualifie de « race » a lancé des mesures très répressives à l'encontre des sorcières. Trouvé dans *Ibid.*, p. 19-20.

²¹⁸ Martine Ostorero est Professeure en histoire médiévales à l'Université de Lausanne et spécialisée dans l'histoire de la répression de la sorcellerie, la démonologie ainsi que dans l'Inquisition et l'hérésie. Trouvé dans « Ostorero Martine », UNil, consulté le 17 février 2022,

<https://www.unil.ch/hist/fr/home/menuinst/collaborateurices/histoire-medievale-1/ostorero-martine.html>

²¹⁹ BERSET, J., « *La Suisse a brûlé dix fois plus de sorcières que la France, cent fois plus que l'Italie* » dans cath.ch, portail catholique suisse, agence de presse internationale catholique (apic), 2002 [en ligne], consulté le 17 février 2022 <https://www.cath.ch/newsf/la-suisse-a-brule-dix-fois-plus-de-sorcières-que-la-france-cent-fois-plus-que-l-italie/>,

²²⁰ ANKARLOO B., ET CLARK S., *Witchcraft and Magic in Europe...*, t. IV, p. 19-20, 39 et 49.

²²¹ BERSET, J., « *La Suisse a brûlé dix fois ...* »

La Saxe

Concernant l'Electorat de Saxe, il y a peu de données de procès. Cependant, nous savons qu'il y a eu une grande législation pour lutter contre la magie y compris la magie blanche en 1572 et que l'inquisiteur Benedict Carpzov, qui jouit d'une grande notoriété, a été aussi très sévère en matière de chasse aux sorcières²²².

La Franche-Comté

La Franche-Comté, qui demeure dans les possessions des Habsbourg jusqu'au Traité de Nimègue où elle est annexée à la France²²³, connaît trois vagues d'inquisition : la première, initiée par Henri Boguet (un juge local) apparaît au début du XVII^{ème} siècle ; la deuxième, parallèle à celle du Saint-Empire survient vers 1630, et la troisième, qui n'entretient aucune corrélation avec d'autres régions, surgit vers 1660. Au total, pour le XVII^{ème} siècle, environ 800 sorcières ont été poursuivies dont plus de la moitié exécutées par des Cours d'appel provinciales ou le Parlement de Besançon²²⁴.

L'Autriche

L'apogée de la chasse aux sorciers en Autriche se situe entre 1660 et 1700. Fait intéressant à noter est la persécution d'une grande majorité de jeunes hommes (70 %) âgés de moins de 22 ans dans la ville épiscopale de Salzbourg. Ce constat renverse l'archétype de la vieille sorcière alors prédominant en Autriche et dans le reste de l'Europe et aura des conséquences dans la Bavière notamment où les vieilles femmes accusées de sorcellerie seront majoritairement libérées au début du XVIII^{ème} siècle²²⁵.

LES PAYS-BAS ESPAGNOLS

La chronologie de la chasse aux sorcières dans les Pays-Bas correspond à 1560-1620. Le début de cette chasse est marqué par la création dès 1560, d'une législation spécifique édictée par Philippe II pour les Pays-Bas en ce qui concerne la criminalisation de la sorcellerie. En effet, avec la Contre-Réforme, la sorcellerie est assimilée à l'hérésie²²⁶, les

²²² *Ibid.*, p. 32.

²²³ GRESSET M., « Les complots antifrçais en Franche-Comté dans la guerre de succession d'Espagne » dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*. Rome, 1996. p. 373-392.

²²⁴ ROCHELANDET, B, *Sorcières, diables, et bûchers en Franche-Comté au XVI^e et XVII^e siècles*, Cêtre, 1997, p. XXX).

²²⁵ ANKARLOO B., ET CLARK S., *Witchcraft and Magic in Europe...*, t. IV, p. 50.

²²⁶ GOOSENS, A. « Législation contre l'hérésie ... », p. 347-360.

sorcières vont être poursuivies sous le nom de « vaudoise » dans les Pays-Bas. Cette association sorcellerie-hérésie provient de la Vauderie d'Arras²²⁷, une grande chasse aux sorcières en 1460 qui a développé une grande littérature démonologique. La fin des bûchers vers 1620-1630 s'expliquerait par la résurgence d'autres préoccupations comme la guerre, faisant ainsi passer la peur des sorcières au second plan. Il ne faut donc pas croire à une évolution mentale chez les juges²²⁸. La *Nemesis Carolina* publiée en 1532 par Charles Quint précise les types de délits commis par la sorcière. Parmi ceux-ci il y a l'utilisation d'amulettes, de livres, d'enchantements, de formules et d'objets étranges, ainsi que les personnes ayant des comportements inappropriés. La *Carolina* insiste sur le recours à l'enfermement et à la torture avant de procéder à l'enquête. Le procès consiste en un simple interrogatoire dans le but de connaître leur moyen d'agir en tant que sorcier, notamment s'ils utilisent de la poudre magique, connaître leur possible participation au Sabbat, ainsi que leur lien probable avec le diable par la consécration d'un pacte. Le châtement prononcé dans ce texte de législation civile, qui fait un parallèle avec le droit romain, est la peine du bûcher. Comme exemple de type de délit reproché aux sorcières dans les Pays-Bas il y a notamment l'utilisation de maléfices pour tuer des animaux et des personnes²²⁹. Si les premiers procès de sorcellerie apparaissent dès 1416, ils ne sont pas pris au sérieux par les juges séculiers au XV^{ème} siècle. Entre 1592 et 1643 il y a eu environ 26 procès dont 4 femmes qui ont été brûlées après strangulation²³⁰. En ce qui concerne les motivations des accusateurs, celles-ci sont généralement les mêmes : poussés par l'incertitude et l'angoisse présents dans leur vie quotidienne, les habitants accusent les sorcières en tant que responsables de leurs malheurs. Ces accusations permettent également de matérialiser les conflits internes entre voisins comme la jalousie, la haine ...²³¹.

²²⁷ La Vauderie d'Arras est une grande répression à l'encontre d'un bon nombre de femmes et d'hommes émanant de toutes les couches sociales accusés d'avoir participé à la Vauderie, à savoir le Sabbat nocturne. Source : MERCIER, F. « Introduction » dans IDEM, *La vauderie d'Arras : Une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen Âge*, Rennes, 2006, p. 7-34.

²²⁸ DELUMEAU, J., « Préface » dans MUCHEMBLED ET AL, *Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas ...*, p. 10.

²²⁹ DUPONT-BOUCHAT, M.-S., « La répression de la sorcellerie... » dans *Ibid*, p. 73-75.

²³⁰ MUCHEMBLED, R., « Sorcières du Cambrésis : l'acculturation du monde rural aux XVI^e et XVII^e siècles » dans *Ibid*, p. 166.

²³¹ DUPONT-BOUCHAT, M.-S., « La répression de la sorcellerie ... » dans *Ibid*, p. 57-58.

LES COLONIES D'AMÉRIQUE : LE CAS DU MEXIQUE, LIMA ET CARTHAGÈNE DES INDES

D'après « la magistrale entreprise »²³² de Solange ALBERRO, il faut distinguer deux types d'inquisition en Nouvelle-Espagne : d'une part, les affaires inquisitoriales traitées à la suite de dénonciations et, d'autre part, les procès intentés par le Saint-Office²³³. Au niveau quantitatif, le nombre d'affaires au Mexique de 1571 à 1700 représente la moitié de celui d'Espagne²³⁴ (4000 procès)²³⁵. D'ailleurs, beaucoup de dénonciations restent sans suite et cela vaut aussi pour la sorcellerie. En effet, si elles sont particulièrement nombreuses dans la décade de 1630²³⁶, les inquisiteurs se montrent passifs vis-à-vis de la magie. En effet, ils sont plus intéressés par leur enrichissement personnel et n'accordent que peu de crédits à la sorcellerie qu'ils considèrent comme un phénomène de basse classe qui n'apporte aucun avantage économique, par conséquent, ils prennent des décisions uniquement dans les affaires graves ayant de répercussions sur l'ordre établi et se contentent uniquement de geler les dénonciations dans les archives, participant ainsi participe au processus de la stabilisation sociale²³⁷. De plus, ils ont uniquement recours à l'application de peines fortes lorsque les esprits sont échauffés. Les délits de la pratique magique se classent au quatrième rang après les délits religieux mineurs, les transgressions sexuelles et l'hérésie. De plus, en ce qui concerne la magie, il n'y a pas de tradition de grands bûchers ou de notion de sorcellerie diabolique comme en Europe²³⁸. D'ailleurs, il est également à noter que les inquisiteurs n'aiment pas utiliser la torture, pratique qu'ils considèrent cruelle et criminelle. Dès lors cette dernière était généralement suspendue²³⁹. D'après les tableaux compilés par l'historienne, il y aurait eu 121²⁴⁰ voire 138²⁴¹ procès pour sorcellerie au Nouveau Mexique ce qui représenterait entre 8,3 et 7,2 % des procès totaux²⁴². L'apogée des dénonciations pour

²³² C. r. de GRUZINSKI A., « Solange Alberro, *Inquisition et société au Mexique, 1571-1700* » dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1989, p. 636-638.

²³³ ALBERRO S., *Inquisition et société au Mexique 1571-1700*, Mexico, 1988, p. 72.

²³⁴ *Ibid*, p. 386.

²³⁵ C. r. de GRUZINSKI A., « Solange Alberro... », p. 636.

²³⁶ Les dénonciations en augmentation témoignent des désirs et des nécessités des échanges fructueux entre le continent et la colonie. Trouvé dans ALBERRO S., *Inquisition et société au Mexique*, p. 72, 93.

²³⁷ De temps à autres, ils procèdent par l'exemple des peines fortes pour calmer les esprits lorsque des tensions villageoises sont présentes. En enregistrant les dénonciations des villageois, les inquisiteurs participent à la stabilisation sociale. Trouvé dans *Ibid*, p. 72, 93.

²³⁸ Après les délits religieux mineurs, les transgressions sexuelles et l'hérésie. Source : *Ibid*, p. 85.

²³⁹ SPLENDIANI, A. M., BOHÓRQUEZ, S. ET ENRIQUE, J., *Cincuenta años de Inquisición* ...p. 89.

²⁴⁰ D'après el HUNTINGTON, H., *Abecedario de los relaxados, reconciliados y penitenciados*; San Marino.

²⁴¹ D'après l'AGN, Riva Palacio, vol. 49.

²⁴² ALBERRO S., *Inquisition et société au Mexique* ..., p. 386.

sorcellerie et pratiques magiques a lieu entre 1614 et 1615. En effet, le taux de procès représente 38 % de la totalité des affaires inquisitoires²⁴³. Il est pertinent d'ajouter que le phénomène des dénonciations se concentre dans la région de Celaya²⁴⁴ où la présence de mines crée un sentiment de tension entre la population locale et les garnisons militaires²⁴⁵. L'historienne fournit des données intéressantes quant au profil des dénonciateurs et leurs motivations : les accusateurs des faits de sorcellerie sont surtout des femmes (à proportion de 2 pour un homme), et sont de divers origines ethniques : européennes, créoles ou péninsulaires. Leur statut social peut être très différent : on retrouve tant des personnes de métiers que des esclaves appartenant à des ateliers d'espagnols. L'objet des dénonciations porte sur l'utilisation de la magie amoureuse. D'après l'historienne, ce motif doit être insérer dans le contexte sociologique où les femmes, davantage recluses dans la tradition hispanique et disposant d'un champ d'activité limité, ont recours à la magie dans le but de définir leur position sociale. En effet, quand des problèmes affectifs ou sexuels se posent, les hommes peuvent recourir à l'infidélité, preuve d'une grande indulgence, à contrario des femmes qui sont soumises à des normes plus strictes prohibant l'infidélité. Par conséquent, les femmes ont recours à des pratiques magiques comme solution parallèle dans le but de s'attirer l'amour de leur mari et pour régler les problèmes affectifs. Il est également important de distinguer le concept de « magie » et de « sorcellerie », conceptions différentes de l'Europe. En effet, la magie, par l'usage de pratiques de guérisons ou encore de magie amoureuse, a des effets physiques et change l'environnement. Tandis que la sorcellerie, qui relève plutôt d'une fantaisie, a des effets psychiques qui n'ont aucune forme de matérialité²⁴⁶. De plus, au Mexique, il existe une magie dite « auréole », soit un halo mystérieux ou encore un rituel utilisé dans tous les domaines comme dans les relations amoureuses, la recherche d'un objet volé ou encore l'utilisation de certaines plantes. Cette magie auréole a fait échouer l'Inquisition à Lima et à Mexico étant donné que cette pratique familière fait partie intégrante de la culture du pays. Les activités de la sorcellerie sont différentes et consistent en métamorphoses d'animaux et pactes avec le diable ou encore l'expérimentation d'une variante du Sabbat où les femmes ont des rapports sexuels avec des animaux. Les sorcières considérées comme marginales sont soit célibataires, veuves ou en concubinage et sont en

²⁴³ *Ibid*, p. 429.

²⁴⁴ *Ibid*, p. 430.

²⁴⁵ *Ibid*, p. 137-141.

²⁴⁶ *Ibid*, p. 93-94, 142-143, 146-150.

général plus âgées que les hommes²⁴⁷. La plus grande majorité d'entre-elles sont Espagnoles ou créoles²⁴⁸ et originaires de Celaya²⁴⁹.

L'Inquisition en Carthagène des Indes a commencé en 1610 et a considéré que le lancement de sorts dit « hechicería », héréditaire d'un monde magico-religieux, ainsi que la sorcellerie dite « brujería » figurent parmi les délits de la Foi. Les délits du premier type sont beaucoup plus courants que la sorcellerie et désigne un ensemble de prières et d'invocations de Dieu, ainsi que la fabrication de breuvages ou de sorts et la confection de rites dans le but de se venger de leur époux infidèle et d'attirer d'autres hommes. Les accusateurs sont donc généralement des hommes soit les époux, les amis ou encore amants. Si la sorcellerie était considérée comme un délit conséquent et poursuivit de manière exemplaire par l'Inquisition, les faits révèlent que les sanctions varient fortement en fonction des problèmes notamment économiques que les inculpées traversent ainsi que leur condition sociale. Ainsi, les femmes d'une classe sociale élevée bénéficient généralement de la mansuétude du tribunal d'Inquisition. Parmi les motivations qui poussent les femmes à recourir à la sorcellerie, il y a la volonté d'assurer ses besoins matériels, celle d'être aimé par un homme ou de se venger de celui-ci. Parmi les accusés de sorcellerie détenus, on remarque qu'à Carthagène des Indes, 58 % des personnes sont des femmes de couleur majoritairement noire (76 détenus sur 145) et de condition esclave (52,6%)²⁵⁰. De plus, dans les tribunaux de Lima, Carthagène des Indes et Mexique on observe que les délits majoritairement poursuivis sont les hérétiques puis les superstitions et la magie et enfin le judaïsme et la bigamie²⁵¹.

²⁴⁷ Elles sont âgées de 35 ans en moyenne. Trouvé dans *Ibid*, p. 430.

²⁴⁸ *Ibid*, p. 93, 150-151 et 430.

²⁴⁹ Région aussi nommée « Bajío » mêlant des groupes d'indigènes et des garnisons militaires chargés principalement de la protection des mines découvertes. *Ibid*, p. 138-139.

²⁵⁰ SPLENDIANI, A. M., BOHÓRQUEZ, S. ET ENRIQUE, J., *Cincuenta años de Inquisición* ...p.211-213, 218.

²⁵¹ BETHENCOURT F., *L'Inquisition à l'époque moderne*..., p. 347.

Conclusion

Cette étude sur l'image de la sorcière et sa persécution analysée à partir de l'historiographie européenne dans la première partie démontre qu'il y a un élan des travaux sur la sorcellerie à partir des années 1960 et que ce phénomène suscite encore aujourd'hui l'intérêt des lettrés. Cette analyse rétrospective montre que les historiens ont développé différentes perspectives d'observation par rapport à la figure de la sorcière même. En effet, d'abord, il y a eu une approche politique et sociale, avec un accent particulier sur l'Etat patriarcal et le féminisme dans les années 1960 ; ensuite, une approche culturelle et judiciaire dans les décennies de 1980 et 1990, une relecture focalisée sur l'étude du langage avec le tournant linguistique dans les années 2000 et enfin un point de vue écologique centré principalement sur le refroidissement climatique à partir des années 2010. Ces pluralités de lectures sur la sorcellerie se sont enrichies mutuellement et ont été influencées par les tendances générales de l'historiographie provenant d'abord des Etats-Unis, avant d'être appliquées sous forme d'échos dans l'Europe de manière plus tardive. En plus des fortes corrélations entre la sorcellerie et l'historiographie générale, l'interdisciplinarité a enrichi l'histoire de ce sujet d'étude en faisant intervenir de nombreuses sciences sociales comme la sociologie, l'ethnologie et l'anthropologie, la géographie et la philosophie. En revanche, nous avons également mis en avant la nécessité de fonder ses interprétations sur des travaux historiques et non des fantasmes ou des œuvres de journalistes pour conserver le sens critique du phénomène traité. Parmi les différentes méthodes employées par les spécialistes nous avons vu les différentes perspectives d'échelle et comment l'histoire est passée d'une approche quantitative et sérielle (macro-histoire) à la démarche qualitative et limitée de la micro-histoire, utilisée à partir des années 1980. Les pratiques des historiens ont également évolué en ce qui concerne l'échelle géographique étudiée, allant d'un territoire régional ou national à une aire géographique mondiale, nommée la *world history* et créant ainsi une histoire transnationale et comparée dans les années 1990. L'historiographie tend donc à son internationalisation.

Dans un second temps, l'approche historiographique mise en avant dans la première partie a permis de donner une perspective générale et globale à l'objet d'étude en traitant de la genèse comme des pratiques démonologique et magiques tout en initiant un portrait sociologique de la sorcière. La principale conclusion à retenir de cette deuxième partie est que la sorcellerie oscille dans une double direction : selon MUCHEMBLED, elle proviendrait d'une

construction réalisée par l'élite par le biais de la démonologie responsable de la diabolisation de la sorcière ; GINZBURG, qui reconnaît aussi la légitimité de la première, évoque, quant à lui, la sorcellerie comme une manifestation de la culture populaire. Cette deuxième approche est plus difficile à établir, d'après l'auteur, raison pour laquelle elle fait l'objet de longs débats dans la communauté scientifique. À côté de cette double interprétation se posent d'autres difficultés comme celle de distinguer la sorcellerie de la magie et la sorcellerie du reste des superstitions. Comme le souligne Stuart CLARCK la sorcellerie, malgré les nombreuses études à son sujet, reste aujourd'hui un objet flou et ambigu à définir.

L'autre conclusion tirée de cette deuxième partie concerne la construction stéréotypée de la femme, majoritairement représentée dans les procès de sorcellerie. S'il y avait une volonté de soumettre les femmes aux mœurs et coutumes de la société sous peine d'en être écartée, il existait une tendance à placer les sorcières sous un même profil. Cet archétype, puisé dans le milieu populaire, a été utilisé dans tous les territoires où a sévi l'Inquisition, à l'exception de l'Autriche où, à partir du milieu du XVII^{ème} siècle, 70 % des victimes sont des hommes.

La troisième partie, plus classique, se focalise sur la chasse aux sorcières à travers l'Empire des Habsbourg. La conclusion générale à mettre en avant est que cette persécution est un phénomène étendu dans l'ensemble de l'Europe ainsi que dans certaines colonies d'Amérique, et ce, du milieu du XVI^{ème} au milieu du XVII^{ème} siècle, voire jusqu'à la fin du XVIII^{ème} pour certaines régions. Cette persécution a été menée tant par des instances judiciaires ecclésiastiques, comme l'Inquisition, que des tribunaux laïcs, ces derniers étant souvent plus féroces que les premiers, contrairement aux préjugés. Si l'intensité de la répression et les conjonctures temporelles varient en fonction des zones géographiques, l'Inquisition s'avère plus virulente dans le centre de l'Europe comparée aux milieux proches de la Méditerranée. La raison de cette disparité étant que les conflits religieux opposant les catholiques aux protestants s'exacerbent parmi le Saint-Empire romain germanique, mosaïque de territoires politiquement et religieusement distincts qui tendent d'imposer leur autorité. Cette constatation démontre que les territoires souffrants de crises et de situations conflictuelles créent une atmosphère propice à la chasse aux sorcières. Parallèlement, à ce contexte dans le Saint-Empire, il est également important de mettre en lien la dureté de cette répression avec la démonologie, qui a exercé une grande influence dans les territoires septentrionaux et dans les Pyrénées, territoires proches de la France qui, comme nous l'avons précisé, a fourni un grand nombre de démonologues. Ce contraste entre les différents territoires soumis au Tribunal de l'Inquisition a favorisé une autre

construction par les historiens : celle de l'opposition de l'Inquisition entre les régions du centre et de la périphérie, théorie spécialement défendue par MUCHEMBLÉD.

Cette synthèse de l'historiographie, des pratiques des sorcières et sa chasse ont mis en avant les différentes théories, parfois dépassées, comme celles de MURRAY ainsi que celles qui restent toujours en suspens. En effet, il subsiste de nombreux débats concernant la construction de la sorcellerie par la démonologie ou le folklore ou encore la zone géographique couverte par la chasse aux sorcières, dont l'opposition centre-périphérie. Pour sortir de cette impasse, l'historien doit trouver d'autres questions et avoir recours à la multidisciplinarité comme outil d'enrichissement de la connaissance historique. D'autre part, une des voies possibles à explorer est celle de la psychologie ou psychanalyse. L'historien Edward Bever a réalisé un essai dans cette voie en établissant le lien entre la peur et les relations interpersonnelles. Cependant, cette perspective psycho-historique, qui est au stade des prémices, offre de nombreuses possibilités d'interprétation qui reste encore à découvrir. D'autres terrains peu abordés dans l'historiographie, sont les aspects politiques et économiques de la sorcellerie, à savoir, par exemple, si cette dernière a influencé les politiques locales ou encore si elle a eu des répercussions dans les échanges économiques, en décortiquant les possibles liens entre l'ouverture des marchés internationaux et le nombre de dénonciations de sorcières. Certaines méthodes, plus ou moins novatrices, peuvent également être utilisées : étudier la sorcellerie par le biais des œuvres littéraires de l'époque moderne peut constituer une ligne d'approche intéressante si elle est réalisée de manière critique et objective. De plus, avec GINZBURG, nous avons vu comment l'approche par le folklore a permis d'établir des théories intéressantes, raison pour laquelle, l'étude du folklore local connecté à d'autres zones locales pourrait déceler de nouveaux paradigmes. L'exploration d'autres champs apporteront d'autres angles de vues qui permettront, peut-être, in fine, d'offrir une image complète de la figure de la sorcière.

Bibliographie

Sources historiographiques :

ALBERRO S., *Inquisition et société au Mexique 1571-1700*, Mexico, 1988.

ANKARLOO B., ET CLARK S., *Witchcraft and magic in Europe: The Period of witch trials*, t. 4, Philadelphia, 2002.

IDEM, *Witchcraft and magic in Europe : The twentieth century*, t. VI, Philadelphia, 1999.

ARNOULD, C., *Histoire de la sorcellerie*, Paris, 2017.

BAROJA, J. C., *Las brujas y su mundo*, Madrid, 1969.

BECHTEL, G., *La sorcière et l'Occident : la destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers*, 1997, Paris.

BENNASSAR, B., *L'Inquisition espagnole, XVe-XIXe siècles*, [Paris], 1979.

BETHENCOURT F., *L'Inquisition à l'époque moderne : Espagne, Portugal, Italie (XVe-XIXe siècle)*, Paris, 1995.

CHOLLET, M., « Sorcières, la puissance invaincue des femmes », Paris, 2018.

CLARK, S., *Thinking with demons. The idea of witchcraft in Early Modern Europe*, Oxford, 1997.

COHN N., *Europe's Inner Demons. The Demonization of Christians in Medieval Christendom*, Chicago, 2001.

CONTRERAS J., *El Santo Oficio de la Inquisición de Galicia (poder, sociedad y cultura)*, Madrid, 1982.

DEDIEU, J.-P., *L'administration de la Foi : L'Inquisition de Tolède (XVIe-XVIIIe siècle)*, Madrid, 1989.

FEDERICI, S., *Caliban et la Sorcière*, Genève, 2020.

GARCÍA CARCEL R., *Orígenes de la inquisición española : el tribunal de Valencia 1478-1530*, Barcelona, 1976.

IDEM, *Herejía y sociedad en el siglo XVI. La Inquisición en Valencia 1530-1609*, Barcelone, 1980.

GRINZBURG, C., *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVIe-XVIIe siècles*, Paris, 1989.

IDEM, *Le Sabbat des sorcières*, Paris, 1992.

HENNINGSEN, G., *The Witches' advocate, Basque Witchcraft and the Spanish Inquisition (1609-1614)*, Reno [Nevada], 1980.

LE ROY LADURIE, E., *La sorcière de jasmin*, Paris, 1983.

MUCHEMBLED, R., *La Sorcière au village*, Paris, 1979.

IDEM, *Le Roi et la Sorcière : l'Europe des bûchers XV^e- XVIII^e siècle*, Paris, 1993.

IDEM, *Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Age à nos jours*, Paris, 1994.

IDEM, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV-XVIIIe siècle)*, [Paris], 1996.

IDEM, DUPONT-BOUCHAT, M.-S., FRIJHOFF, W., *Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1978.

PLANTE, C. *Sorcières et Sorcelleries*, Lyon, 2002.

QUAIFE, G.R. *Magia y maleficio. Las brujas y el fanatismo religioso*, Barcelone, 1987.

SPLENDIANI, A. M., BOHÓRQUEZ, S. ET ENRIQUE, J., *Cincuenta años de Inquisición en el tribunal de Cartagena de Indias, 1610-1660*, Bogotá, 1997.

TAUSIET, M., *Ponzoña en los ojos: brujería y superstición en Aragón en el siglo XVI*, Madrid, 2004.

TOLASANA C., L., *Sorcellerie, structure sociale et symbolisme en Galice*, [Paris], 1994.

Travaux :

ANHEIM E., BOUDET J.-P., MERCIER F., OSTORERO M., « Aux sources du Sabbat. Lectures croisées de *L'Imaginaire du Sabbat*. Édition critique des textes les plus anciens (1430 ca. - 1440 ca.) » dans *Médiévales*, n°42, 2002, p. 153-175.

ARIES, P., « Pour une histoire de la vie privée », dans IDEM, DUBY, G., *Histoire de la vie privée de la Renaissance aux Lumières*, t. 3, Paris, 1999.

AUZEPY, M.-F., « La sainteté et le couvent : libération ou normalisation des femmes ? » dans SANSTERRE, J.M., ET AL. *Femmes et pouvoirs des femmes à Byzance et en Occident (vie-xe siècles)*, Lille, 1999, p. 175-188.

BEHRINGER W, « *Allemagne mère de tant de sorcière : au cœur des persécutions* » dans MUCHEMBLE R., *Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Age à nos jours*, Paris, 1999, p 59-98.

BESANÇON, A., « *Le premier livre de La Sorcière* », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Paris, n° 1, 1971, p. 186-204.

BETHENCOURT, F., « *Un univers saturé de magie : l'Europe méridionale* », dans MUCHEMBLE R., *Magie et sorcellerie en Europe du Moyen Age à nos jours*, Paris, 1994.

IDEM, « *Portugal : A scrupulous Inquisition* » dans ANKARLOO B., ET AL *Early modern european witchcraft*, Oxford, 1990.

BILLACOIS, F. « *Les possédés : victimes ou coupables ? Un aspect des procès de sorcellerie* » dans GARNOT, B., *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, 2000, p. 67-73.

BOUDET, J.-P. « *Chapitre VIII. La genèse médiévale de la chasse aux sorcières* », dans IDEM, *Entre science et nigromance : Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2006.

BOUREAU A. « *Satan et le dormeur, une construction de l'inconscient au Moyen Age* » dans *Chimères : Revue des schizoanalyses*, N°14,1991. p. 41-61.

C. r., de BRUN-ROVET J., « *A. D. J. Mac Farlane, Witchcraft in Tudor and Stuart England ; Paul Boyer, Stephen Nissenbaum, Salem possessed, the social origins of witchcraft* » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1976. p. 544-546.

BURGART GOUTAL, J., « *L'écoféminisme et la France : une inquiétante étrangeté ?* » dans *Le féminisme éclaté*, n°73, 2018, p. 67-79.

CADIOU, F., et al. « *V / Histoire contemporaine : le temps des crises* » dans IDEM et al, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*, 2011, p. 81-98.

IDEM, « *XX / L'Europe* », dans IDEM et al, *Ibid*, p. 346-364.

CAMERON., S., « *Wiccanomics ?* » dans *Review of Social Economy*, n°1, 2005, p. 87-100.

CANOVAS, A., *De l'agressivité envers les sorcières et les illuminées (Inquisition de Tolède, 1529-1655)*, Toulouse, 2008.

CAVILLE, J.-P., « *Possession et sorcellerie en France au xviie siècle...* », dans *Archives de sciences sociales des religions*, n°188, 2019, p.141-159.

CHAPOUTOT, J., *Les 100 mots de l'histoire*, Paris, 2021.

CLARCK, S., « *Withcraft and Magic in Early Modern culture, chapter I : Popular magic* », dans ANKARLOO, B., ET IDEM, *Withcraft and Magic in Europe : The period of witch trials*, t. 4, Philadelphie, 2002.

COUCHOT-SCHIEX, S., « *Mona Chollet : Sorcières. La puissance invaincue des femmes* » dans *Nouvelles Questions Féministes*, n° 1, 2020, p. 141-144.

DEDIEU, J.-P., C. r. de « *Henri Institoris et Jacques Sprenger, Le marteau des sorcières (Malleus Maleficarum)* » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, N. 6, 1991, p. 1294-1295.

IDEM, « *Les causes de la foi de l'Inquisition de Tolède (1483-1820): Essai statistique* » dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 1978. p. 143-171.

DELUMEAU, J., « *Préface* » dans MUCHEMBLE R., DUPONT-BOUCHAT, M.-S., FRIJHOFF, W., *Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1978.

DUPONT-BOUCHAT, M.-S., « *La répression de la sorcellerie dans le duché de Luxembourg aux XVIe et XVIIe siècles : une analyse des structures de pouvoir et leur fonctionnement dans le cadre de la chasse aux sorcières* » dans IDEM, M.-S., FRIJHOFF, W., MUCHEMBLE R., *Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1978.

EYMERICH, N., et PEÑA, F., *Le manuel des inquisiteurs*, traduction par SALA-MOLINS, L., Paris, 1973.

FAHMY-EID, N., « *Histoire, objectivité et scientificité* » dans BEDARD, E., GOYETTE, J., *Parole d'historiens : Anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*, Montréal, 2006, p. 289-304.

C. r., de FAVRET-SAADA J., « *A. Macfarlane, Witchcraft in Tudor and Stuart England* » dans *L'Homme*, 1972, n°4. p. 124.

C. r. de IDEM., « *J. Caro Baroja, Les Sorcières et leur monde* » dans *L'Homme*, 1974, n°2. p. 156-158.

FEDERICI, S., *Une guerre mondiale contre les femmes*, Paris, 2021.

FINLEY, M., *Mythe, mémoire, histoire : les usages du passé*, Paris, 1981.

FLINT, V. I. J., *The Rise of Magic in Early Medieval Europe*, Princeton, 1991.

FRIJHOFF, W., « *Sorcellerie et possession : du Moyen Age aux Lumières* » dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, n° 3, Louvain, 2000, p.112-143.

GENEST, C., « *Le démon dans les paysages théologiques des chasseurs de sorcières : étude d'après le Marteau des sorcières* » dans *Concilium*, t. 103, 1975, p. 55-70.

GINZBURG C, ET BONAN E., « *Présomptions sur le Sabbat* » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1984. p. 341-354.

GOOSENS, A. « *Législation contre l'hérésie et répression de la sorcellerie : Le cas des Pays-Bas méridionaux au tournant des XVI^e et XVII^e siècles* » dans *Revue du Nord*, n°395, 2012, p. 347-360.

GRESSET M., « *Les complots antifrçais en Franche-Comté dans la guerre de succession d'Espagne* » dans *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*. Rome, 1996. p. 373-392.

C. r. de GRUZINSKI A., « *Solange Alberro, Inquisition et société au Mexique, 1571-1700* » dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1989, p. 636-638.

HASTRUP K., « *Iceland : sorcerers and paganism* » dans ANKARLOO B., ET HENNINGSEN G., *Early modern european witchcraft : centre et peripheries*, Oxford, 1990.

HOUDARD, S., « *La sorcellerie ou les vertus de la discorde en histoire. Réception et influence de Magistrats et sorciers en France au xviie siècle* » dans *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 1997, consulté le 11 mai 2022, <https://doi.org/10.4000/ccrh.2565>

JACQUES-LEFEVRE, N., « *Figures de sorcières : mythe et individualités* », dans PLANTE, C. *Sorcières et Sorcelleries*, Lyon, 2002, p. 65-80.

KARAKASS, O., « *Une approche féministe de l'accumulation primitive. Notes sur Caliban et la sorcière de Silvia Federici* », dans *Cahiers du Groupe de Recherches Matérialistes [GRM]* n°9, 2016 [En ligne], consulté le 15 mai 2022, DOI : <https://doi.org/10.4000/grm.783>

KLOPPENBURG, F. « *La théorie du pacte avec le diable dans la magie évocatoire* » dans INTROVIGNE, M. ET MARTIN. J.-B., *Le Défi magique : Satanisme, sorcellerie*, t.2, Lyon, 1994, p. 241-251.

LACOMBE, D., « *Contre les violences patriarcales : #MeToo et #NiUnaMenos, voix des Amériques* » dans *Orda, l'Ordinaire des Amériques*, consulté le 17 mai 2022, <https://journals.openedition.org/orda/4921>

LARRERE, C., « *L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe* », dans *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°22, 2012, [En ligne], consulté le 13 mai 2022, DOI : <https://doi.org/10.4000/traces.5454>

LARUE, A. « *Érudition et folklore : faut-il réhabiliter Margaret MURRAY ?* » dans CANGEMI, V., ET AL., *Le savant dans les Lettres*, Rennes, 2014, p. 207-222.

MARROU, H.-I., *De la connaissance historique*, Paris, 1975.

MAZIERE, F., *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*, Paris, 2018.

MERCIER, F. « *Introduction* » dans IDEM, *La vauderie d'Arras : Une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen Âge*, Rennes, 2006, p. 7-34.

MODESTIN G. ET UTZ TREMP K., « *Les sorcières, les seigneurs et les juges. La persécution des sorciers et sorcières dans le territoire de la Suisse actuelle à la fin du Moyen Âge* », dans *Revue Suisse d'Histoire*, n°52, 2002, p. 103-162.

MONTER, W., « *The New Social History and the Spanish Inquisition* » dans *Journal of Social History*, 1984, n°4, p. 705-713.

IDEM, « *Witch trials in continental Europe 1560-1660* » dans ANKARLOO, B., ET CLARCK, S. *Witchcraft and magic in Europe...*, t. IV.

MUCHEMBLED, R., « *Une minorité produite par la justice : les sorcières des temps modernes* » dans AUDISIO, G., *Religion et exclusion : XIIe-XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, 2001, p. 173-181.

IDEM, « *Sorcières du Cambrésis : l'acculturation du monde rural aux XVIe et XVIIe siècles* » dans IDEM, ., FRIJHOFF, W., DUPONT-BOUCHAT, M.-S., *Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1978.

C. r., de IDEM. « C. GINZBURG. *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVIe-XVIIe siècles* » dans *Revue de l'histoire des religions*, n°1, 1981. p. 69-72.

C. r. de IDEM. « Brian P. LEVACK, *The Witch-Hunt in Early Modern Europe* », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, n° 5, 1990. p. 1250-1251.

C. r. de IDEM, « Wolfgang Behringer, *Witches and Witch-Hunts. A Global History* Cambridge, Polity Press, 2004, XXI-337 p. » dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 3, 2012, p. 169-171.

MURRAY, M., *Le Dieu des sorcières*, Paris, 1957.

OFFENSTADT, N., *L'historiographie*, Paris, 2011.

PARAVICINI B. A. « *Aux sources de la chasse aux sorciers et aux sorcières* » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, n°7-12, 2002, p. 309-318.

PARK, K., « *Medecine and magic : the healing arts* » dans BROWN, J., C., ET DAVIS, R., C. *Gender, and Society in Renaissance Italy*, Londres, 1998.

PELLETIER, D. « *Loudun, Certeau, Mandrou : Un jésuite entre chez les historiens* » dans FOUILLOUX, É, ET GUGELOT. F., *Jésuites et sciences humaines*, 2014, p. 157-173.

PORRET, M. « *Différencier les « magiciens infâmes, les sorcières et les empoisonneurs » : l'œil naturaliste de Jean Wier* » dans PLANTE, C. *Sorcières et Sorcelleries*, Lyon, 2002, p. 41-64.

PROST, A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, 1996.

QUIVY, V., « *Le journalisme : une histoire sans historien* » dans *Communication et langages*, n°102, 1994. p. 79-92.

REMY, C., « *Accepter de se perdre. Les leçons ethnographiques de Jeanne Favret-Saada* », dans *SociologieS* 2014, [En ligne], consulté le 12 mai 2022, <https://doi.org/10.4000/sociologies.4776>

REVEL, J., « *Les usages de la civilité* » dans DUBY, G., ARIES, P., *Histoire de la vie privée, de la Renaissance aux Lumières*, t. 3, Paris, 1999.

RIBARD., D., ET LYON-CAEN. J., *L'historien et la littérature*, 2010, p. 11-34.

RICOEUR, P., « *L'écriture de l'histoire et la représentation du passé* » dans *Annales Histoire, Sciences Sociales*, n° 4, 2000, p. 731-747.

ROB-SANTER, C., « Le *Malleus Maleficarum* à la lumière de l'historiographie : un *Kulturkampf* ? », dans *Médiévales*, n°44, 2003, p.155-172.

ROCHELANDET, B, *Sorcières, diables, et bûchers en Franche-Comté au XVIe et XVIIe siècles*, Cêtre, 1997, p. XXX).

STENGERS, J., « Quelques réflexions sur le jugement moral en histoire » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, n° 58, 1972, p. 189-205.

SALLMANN, J.-M., *Les sorcières, fiancées de Satan*, Paris, 1989.

SOUSA, M., *Reis e Rainhas de Portugal*, Lisbonne, 2003.

TAMBIAH, S J, *The magical power of words* dans IDEM, *Culture, thought and social action : an anthropological perspective*, Londres, 1985.

VALADE, B., « *De l'explication en sciences sociales : holisme et individualisme* » dans BERTHELOT, J.-M., *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, 2001, p. 357-405.

VAN GENNEP, A., *Manuel de folklore français contemporain : Le Folklore français*, 1999, t. 2, Paris.

VEYNE, P., *Comment on écrit l'histoire : essai d'épistémologie*, Paris, 1996.

WALTER, F., « *BEHRINGER, Wolfgang, Kulturgeschichte des Klimas : von der Eiszeit bis zur globalen Erwärmung* » dans *Revue de l'Institut Français d'Histoire en Allemagne [IFHA]*, 2009, [en ligne], consulté le 20 Mai 2022, DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.1748>.

ZARRI, G., « La clôture des religieuses et les rapports de genre dans les couvents italiens (fin XVIe-début XVIIe siècles) », dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°26, 2007, p. 37-60.

Sites Internet :

BFMTV, [Des sorts de sorcières contre Donald Trump \(bfmtv.com\)](https://www.bfmtv.com)

CATH.CH, PORTAIL CATHOLIQUE SUISSE, *agence de presse internationale catholique*,
<https://www.cath.ch/>

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA SUISSE [DHS], <https://hls-dhs-dss.ch/fr/>

ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr>

GEO, [Après avoir été pourchassées et tuées, les sorcières écossaises en voie de réhabilitation - Geo.fr](#)

JUSTICEINFO.NET, [La réhabilitation des "sorcières" du Moyen Âge : un symbole pour notre époque ? - JusticeInfo.net](#).

LE BLOG LA LUNE MAUVE, [Londres occulte : 7 librairies et boutiques ésotériques - La Lune Mauve](#)

PRABOOK, <https://prabook.com/web/home.html>

SORTIR A PARIS, [Guide des librairies et boutiques ésotériques de Paris - Sortiraparis.com](#)

TF1INFO, [Paris : les sorcières du Witch Bloc organisent une riposte féministe contre la marche anti-IVG | TF1 INFO](#)

Annexes

Annexe 1 : Empire des Habsbourg à la fin du XVI^{ème} siècle

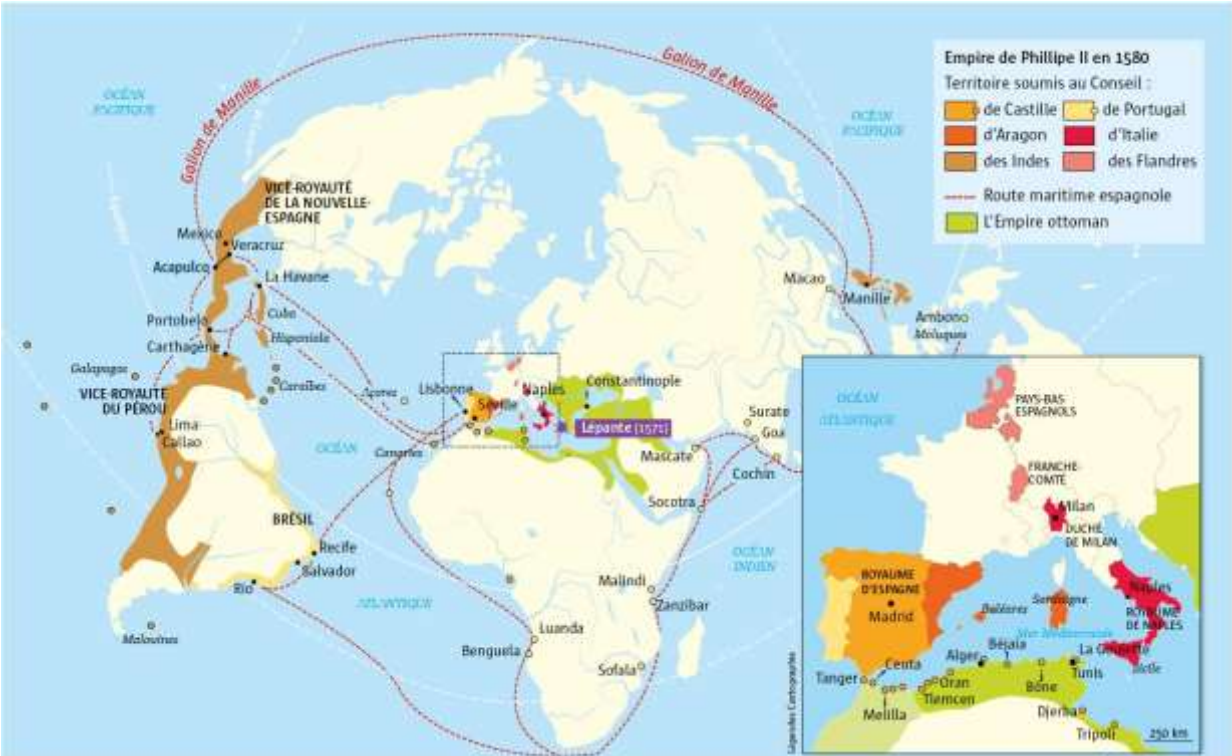


Fig. 1. L'Empire espagnol sous Philippe II en 1580. (L'HISTOIRE [site internet], consulté le 28 avril 2022, [Carte : L'empire espagnol | lhhistoire.fr](http://lhhistoire.fr))

Annexe 2 : Carte de l'Empire des Habsbourg en Europe au traité de Westphalie de 1648.



Fig. 2. L'Europe en 1648 (MANIÈRE, F., *La guerre de Trente Ans* dans *Hérodote* [site internet], 2021, consulté le 28 avril 2022, [1618 à 1648 - La guerre de Trente Ans - Herodote.net](https://www.herodote.net/1618_a_1648_-_La_guerre_de_Trente_Ans_-_Herodote.net))

Table des matières

<u>Introduction</u>	<u>1</u>
<u>Partie I : L’historiographie européenne de 1960 à 2020. Aperçu et état de la question</u>	<u>6</u>
LES ANNÉES 1960 ET LE RENOUVEAU HISTORIOGRAPHIQUE.....	8
L’apport du féminisme	8
Les prémices de l’anthropologie	8
LES ANNEES 1970 : ENTRE L’INQUISITION ET L’ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE.....	9
La sorcellerie et l’Inquisition	9
Muchembled et l’anthropologie historique.....	10
LES ANNEES 1980 ET LA MICRO-HISTOIRE	11
La permanence de l’inquisition.....	11
Carlo GINZBURG et l’approche par la micro-histoire	12
LES ANNEES 1990 : DE LA SPECIFICITE A LA WORLD HISTORY TARDIVE	13
LES ANNEES 2000 : UNE APPROCHE COLLECTIVE ET LE TOURNANT LINGUISTIQUE	14
L’histoire et le langage	15
DES ANNEES 2010 A 2020 : LE RETOUR DU FEMINISME ET LA NAISSANCE DE L’ENJEU ECOLOGIQUE	16
La littérature.....	16
Le retour du féminisme.....	16
Les nouveaux enjeux écologiques.....	18
<u>Partie II : La Sorcellerie – Histoire & pratiques aux Temps-Modernes.....</u>	<u>19</u>
LA SORCIÈRE : GENÈSE ET CONCEPTION.....	19
Les croyances populaires	21
La démonologie et la construction de la sorcière maléfique.....	22
LES PRATIQUES DÉMONOLOGIQUES	23

Le pacte diabolique	23
Le Sabbat : mythe ou réalité ?	24
Le maléfice	27
SORCIÈRES ET MAGIE	28
LA POSSESSION	31
LE PROFIL DE LA SORCIÈRE	33
<u>Partie III : La chasse aux sorcières dans l'Empire des Habsbourg du XVI^{ème} au XVIII^{ème}</u>	
<u>siècles</u>	<u>35</u>
LA CHASSE AUX SORCIÈRES : APERÇU GÉNÉRAL	35
L'ESPAGNE : GÉNÉRALITÉS ET APERÇU RÉGIONAUX : VALENCE, TOLÈDE ET GALICE	39
Généralités	39
Valence	40
Tolède	41
Galice	41
L'INQUISITION ITALIENNE : VENISE, FRIOUL ET NAPLES	42
La République de Venise : influence espagnole dans l'Inquisition	42
Le Frioul	43
Naples	43
L'INQUISITION AU PORTUGAL : ETAT ESPAGNOL	44
CONCLUSIONS SUR L'INQUISITION MÉDITERRANÉENNE.....	44
SITUATION AU SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE	45
L'Allemagne.....	46
Bavière.....	47
Suisse	47
La Saxe	49
La Franche-Comté	49

L’Autriche.....	49
LES PAYS-BAS ESPAGNOLS	49
LES COLONIES D’AMÉRIQUE : LE CAS DU MEXIQUE, LIMA ET CARTHAGÈNE DES INDES.....	51
<u>Conclusion.....</u>	<u>54</u>
<u>Bibliographie.....</u>	<u>57</u>
Sources historiographiques :	57
Travaux :	58
Sites Internet :.....	63
<u>Annexes.....</u>	<u>65</u>
Annexe 1 : Empire des Habsbourg à la fin du XVI^{ème} siècle.....	65
Annexe 2 : Carte de l’Empire des Habsbourg en Europe au traité de Westphalie de 1648.....	66
<u>Table des matières</u>	<u>67</u>

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial